
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 6 juillet 2009

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p.5, 20)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 11 mai 2009	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2008-0833)	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le monsieur le président (dossiers n° 2009-0834 et 2009-0835)	(p. 5)
<i>Débat</i> sans vote - Orientations générales des projets d'aménagements et de développement durable (PADD)	(p. 5)
<i>Présidence</i> de monsieur Jean-Paul Bret, premier vice-président	(p. 18)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'association Tempo territorial (dossier n° 2009-0838)	(p. 19)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'association F3E (dossier n° 2009-0857)	(p. 26)
<i>Annexe 1</i> - Dossier de présentation de la révision du PLU n°1 - Commune de Décines Charpieu (dossier n° 2009-0880)	(p. 34)
<i>Annexe 2</i> - Résultats du vote sur le dossier n° 2009-0880	(p. 53)

Le texte des délibérations n° 2009-0833 à 2009-0892 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 389.

N° 2009-0833	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -	(p. 5)
N° 2009-0834	Compte-rendu des décisions prises par M. le président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 -	(p. 5)
N° 2009-0835	Compte-rendu des décisions prises par M. le président en matière de mandats spéciaux sur la période du 13 janvier au 8 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 en date du 12 janvier 2009 -	(p. 5)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0836	Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais - Phase n° 2 (OL 2012) - Convention de participation financière aux travaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 29)
N° 2009-0837	Soutien et animation du PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement -	(p. 29)
N° 2009-0838	Adhésion à l'association Tempo territorial - Désignation d'un représentant -	(p. 19)

- N° 2009-0839** *Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Rénovation et adaptation du système de péage - Acceptation du télépéage inter-sociétés (TIS) et modification des conditions générales de vente - Conventions avec la société des autoroutes du sud de la France (ASF) -* (p. 19)
- N° 2009-0840** *Ecully - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 19)
- N° 2009-0841** *Lyon 4°, Lyon 9° - Pont Schuman et voiries connexes - Etudes de maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 20)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2009-0842** *Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2009 -* (p. 21)
- N° 2009-0843** *Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Transformateur rapide d'énergie pour packs de supercondensateurs (TREPS) - Convention-cadre -* (p. 29)
- N° 2009-0844** *Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Garden - Convention-cadre -* (p. 30)
- N° 2009-0845** *Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2009 - Convention-cadre pour le soutien aux projets Ecomat, Triple et Valeee -* (p. 30)
- N° 2009-0846** *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projets ASPAREC et GLIADYS - Convention-cadre -* (p. 30)
- N° 2009-0847** *Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Contrats de performance -* (p. 21)
- N° 2009-0848** *Rendez-vous Carnot édition 2010 - Attribution d'une subvention à l'association des Instituts Carnot -* (p. 30)
- N° 2009-0849** *Journées de l'économie 2009 - Attribution d'une subvention à la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est -* (p. 30)
- N° 2009-0850** *Subvention aux hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plate-formes technologiques - Convention dans le cadre du cancépôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Avenant n° 2 -* (p. 30)
- N° 2009-0851** *Oullins - Subvention à l'association de management de centre-ville "Oullins centre-ville" - Convention 2009-2010 -* (p. 30)
- N° 2009-0852** *Biennale d'art contemporain 2009 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -* (p. 22)
- N° 2009-0853** *Festival du cinéma 2009 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière -* (p. 22)
- N° 2009-0854** *Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Missions d'agglomération confiées aux associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et à la m@ison de Grigny - Attribution des subventions 2009 -* (p. 30)
- N° 2009-0855** *Réseau Afric Partners - Organisation du 9° forum économique Europe-Afrique - Attribution d'une subvention à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) -* (p. 30)
- N° 2009-0856** *Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la ville de Tripoli au Liban - Attribution d'une subvention au bureau CGLU Liban, Syrie et Jordanie -* (p. 30)
- N° 2009-0857** *Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association F3E -* (p. 25)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

- N° 2009-0858** *Bron - 63, avenue Camille Rousset - Construction d'un dépôt pour les agents d'entretien de la voie publique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 30)
- N° 2009-0859** *Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Végétalisation du bâtiment - 2° tranche -* (p. 30)
- N° 2009-0860** *Organisation de la 22° édition des entretiens Jacques Cartier - Attribution d'une subvention au centre Jacques Cartier -* (p. 31)

N° 2009-0861	<i>Fourniture d'articles et d'appareillages électriques pour les services de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Fournitures pour protections et distribution - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 30)
N° 2009-0862	<i>Astreintes de l'hôtel de Communauté - Direction de la logistique et des bâtiments - Personnels de la filière technique (catégories A, B et C) -</i>	retiré
N° 2009-0863	<i>Création d'emplois -</i>	(p. 31)
N° 2009-0864	<i>Mise à disposition de la mission site historique de la ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine - Convention -</i>	(p. 31)
N° 2009-0865	<i>Projet de service de la direction des relations internationales -</i>	(p. 31)
N° 2009-0886	<i>Transfert de la compétence "Haltes fluviales" -</i>	(p. 31)
N° 2009-0887	<i>Transfert de la compétence "Tourisme" -</i>	(p. 20)
N° 2009-0888	<i>Adhésion à l'Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon -</i>	(p. 20)
N° 2009-0889	<i>Tourisme - Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire -</i>	(p. 20)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0866	<i>Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Mise en place d'un volontaire de solidarité internationale - Convention avec l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) -</i>	(p. 31)
N° 2009-0867	<i>Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries à réaliser sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 31)
N° 2009-0868	<i>Meyzieu - Rue Jean-Jaurès - Construction du collecteur d'eaux pluviales - Zone industrielle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
N° 2009-0869	<i>Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Installation de rétention et de traitement des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0870	<i>Corbas, Feyzin, Vénissieux, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Dardilly, Ecully, Charbonnières les Bains, Francheville, Craponne, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, des vallons du Ribes et de ses affluents, de la branche nord du V Vert - Programmes d'actions 2008 et 2009 - Conventions d'attribution de subventions -</i>	(p. 26)
N° 2009-0871	<i>Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 26)
N° 2009-0872	<i>Carré de Soie - Création et exploitation d'un réseau de chaleur biomasse - Décision du principe de déléguer le service public -</i>	(p. 28)
N° 2009-0873	<i>Enlèvement, transport et traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères, production issue de l'usine d'incinération de Lyon Sud - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 31)
N° 2009-0890	<i>Lyon - Financement d'un inventaire historique urbain - Attribution d'une subvention au BRGM -</i>	(p. 32)
N° 2009-0891	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : subdivision ouest - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 31)
N° 2009-0892	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision nord-est - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 31)

COMMISSION URBANISME

N° 2009-0874	<i>Habitat social - Demande de subventions auprès du Fonds d'aménagement urbain (FAU) -</i>	(p. 17)
N° 2009-0875	<i>Lyon 2° - Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2009-0876	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Action de communication-concertation par le collectif Komplexkapharnaüm - Attribution d'une subvention à l'association Eurêka -</i>	(p. 32)

N° 2009-0877	<i>Feyzin, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) multisites Rhône-Aval - Avenant n° 2 -</i>	(p. 17)
N° 2009-0878	<i>Curis au Mont d'Or - Quartier de la Mairie - Périmètre de prise en considération de la mise à l'étude des projets de maillage d'espaces publics et de voirie et de restructuration d'espaces publics communaux -</i>	(p. 32)
N° 2009-0879	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et rectification d'une erreur matérielle - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -</i>	(p. 18)
N° 2009-0880	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune - Nouvel arrêt de projet -</i>	(p. 6)
N° 2009-0881	<i>Rillieux la Pape - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Mise en œuvre du projet urbain de Rillieux Village - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -</i>	(p. 32)
N° 2009-0882	<i>Vénissieux - ZAC Armstrong - Approbation du mode de réalisation et du bilan financier prévisionnel -</i>	(p. 18)
N° 2009-0883	<i>Saint Priest - ZAC du Triangle - Réponses aux recommandations émises par monsieur le commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête parcellaire réalisée dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 32)
N° 2009-0884	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1ère phase - Place des Archives (partie Ouest) - Remise onéreuse d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2009-0885	<i>Mions - Quartier Joliot Curie - Aménagement d'espaces publics - Création de voies nouvelles dans le cadre du projet urbain - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 32)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 6 juillet 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 26 juin 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Najat Vallaud-Belkacem pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Vallaud-Belkacem, vous avez la parole.

(Madame Najat Vallaud-Belkacem est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yérémián), Bernard B. (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Reppelin (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Vullien (pouvoir à M. Crimier), MM. Arrue (pouvoir à Mme David), Desseigne (pouvoir à M. Grivel), Bouju (pouvoir à M. Bousson), Blein (pouvoir à M. Kimelfeld), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Philip), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), MM. Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Imbert Y.), Pesson (pouvoir à M. Pili), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 11 mai 2009**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 11 mai 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2009-0833 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2009-0833. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Compte-rendu des décisions prises
par monsieur le président**

N° 2009-0834 - Compte-rendu des décisions prises par M. le président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

N° 2009-0835 - Compte-rendu des décisions prises par M. le président en matière de mandats spéciaux sur la période du 13 janvier au 8 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 en date du 12 janvier 2009 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet des rapports 2009-0834 et 2009-0835.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Débat sans vote

**Orientations générales des
projets d'aménagements et de développement durable
(PADD)**

M. LE PRÉSIDENT : Suivant les dispositions du code de l'urbanisme, je vous ai proposé un débat sur les orientations générales des projets d'aménagements et de développement durable (PADD) concernant :

- la révision simplifiée n° 6 - PLU - Poleymieux au Mont d'Or,
- la révision simplifiée n° 5 - PLU - Rillieux la pape,
- la révision simplifiée n° 3 - PLU - Charbonnières les bains.

Aucune demande de parole n'a été exprimée en conférence des présidents. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Le débat est donc clos.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2009-0880 - urbanisme - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la Commune - Nouvel arrêt de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Le premier dossier concerne la révision du plan local d'urbanisme sur la commune de Décines Charpieu. Je donne la parole à madame la vice-présidente David.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, le dossier qui vous est soumis ce soir porte sur le nouvel arrêt de projet de la révision numéro 1 du plan local d'urbanisme sur la commune de Décines Charpieu. Cet arrêt de projet s'inscrit dans la procédure de révision engagée par délibération du Conseil communautaire le 9 juillet 2007. Ce dossier de révision a également fait l'objet :

- premièrement, d'un débat sans vote sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,
- deuxièmement, d'une concertation préalable dont le bilan a été délibéré lors du vote du 21 janvier 2008,
- enfin, d'une mise à l'enquête publique du dossier d'arrêt de projet du 19 mai au 25 juin 2008.

Les remarques de l'enquête publique ont porté principalement sur les impacts environnementaux du projet, les contraintes d'accessibilité et l'aspect financement public-privé du projet.

Il faut revenir sur le rapport que le commissaire-enquêteur a rendu, le premier rapport, celui du 10 juillet, qui est le seul qui existe juridiquement, comme l'a confirmé d'ailleurs le président du tribunal administratif. En effet, ce rapport est insuffisamment motivé et ne comporte pas d'avis personnel du commissaire-enquêteur. En ce sens, il est radicalement insuffisant au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la jurisprudence en la matière. De ce fait, il est donc certain que cette insuffisance entache d'illégalité la procédure.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter une nouvelle fois le projet de plan local d'urbanisme, ce qui a permis -comme vous le constatez au travers des documents dont vous disposez (notice de présentation, note de synthèse)- d'enrichir considérablement le dossier en intégrant les observations formulées aussi bien par les personnes publiques associées ou par les citoyens lors de l'enquête publique.

L'arrêt de projet s'inscrit dans le processus législatif concernant les grandes enceintes sportives en France et la candidature de la France pour l'accueil de l'Euro 2016. Ce processus législatif intègre également les recommandations du rapport du premier président de la Cour des comptes, Philippe Seguin.

Quelles vont être les phases suivantes de la procédure ? Notre délibération approuvant le dossier d'arrêt de projet sera transmise pour avis aux communes, à l'Etat et aux personnes publiques associées (chambres consulaires, Sépal, Sytral, Département et Région). Le délai pour rendre leur avis est de trois mois. Ces avis seront joints au dossier d'arrêt de projet et mis à l'enquête publique ; celle-ci durera un mois, vers novembre 2009. Ensuite, la commission d'enquête rendra

son avis dans un rapport ; j'insiste sur le fait qu'au regard de l'importance du dossier, le Grand Lyon sollicitera auprès du président du tribunal administratif une commission d'enquête de trois membres.

Enfin, notre Conseil sera amené à approuver la révision après avoir pris connaissance du rapport d'enquête. Selon la date à laquelle celui-ci sera remis, cette délibération pourrait intervenir début 2010.

M. LE PRÉSIDENT : Madame David, quelques mots complémentaires.

Mes chers collègues, dans quel contexte se situe le dossier dont nous allons débattre ce soir ?

D'abord, dans le contexte de l'Euro 2016, la France est candidate comme d'autres pays sont candidats : l'Italie, la Turquie, les pays scandinaves. Rien ne dit aujourd'hui que la France sera retenue. Cela sera dépendant de l'excellence des projets qu'elle pourra proposer. Ce n'est pas tout à fait indépendant pour l'avenir des choses dans notre pays que nous soyons retenus ou pas. En effet, comme vous le savez, l'Euro 2016, est le troisième événement sportif mondial après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de la Fifa. Cela veut dire que, pour le pays retenu, c'est une focalisation du monde entier sur ce pays et sur les agglomérations, les villes où se déroulera la compétition.

Pour pouvoir présenter la candidature de la France face à d'autres pays qui ont aujourd'hui tous des équipements beaucoup plus qualitatifs que nous n'en avons aujourd'hui en France, il faut que nous ayons deux stades de plus de 50 000 places, trois stades de plus de 40 000 places et quatre stades de plus de 30 000 places, avec éventuellement trois stades de réserve.

Le choix de ces stades -et il y aura 17 villes candidates- sera réalisé en fonction de différents critères.

D'abord, la retombée à moyen et à long termes de ces stades en termes d'aménagement du territoire : il s'agira de regarder quelle dynamique urbaine ils peuvent faire naître dans les territoires où ils seront implantés.

La deuxième dimension essentielle sera la dimension environnementale et sociétale de ce stade : cela veut dire que l'ensemble des projets qui seront présentés seront regardés par la Fédération française de manière extrêmement attentive parce qu'aujourd'hui, c'est sur ce critère que sera retenu le pays qui sera choisi. Cela a été un des critères qui a été mis en avant par la Fédération internationale de football association (Fifa).

Ensuite, sur le calendrier, on pourrait se dire : "Mais pourquoi discute-t-on aujourd'hui du PLU alors que la loi passera en lecture demain ou après-demain au Sénat ?" ; tout simplement, mes chers collègues, parce qu'il faut que nous ayons rendu notre dossier avant la fin du mois de novembre, c'est-à-dire que nous avons un calendrier extrêmement restreint.

Dans le cahier des charges, il faudra que nous répondions sur les aspects de transports européens et à l'intérieur du pays, sur les transports organisés à l'intérieur des villes et, enfin, sur l'organisation, la prise en charge des spectateurs dans le dernier kilomètre avant le stade. Cela demande, uniquement pour l'organisation, que nous soyons capables de réserver entre 4 000 et 7 200 chambres d'hôtel uniquement pour les équipes et l'organisation, sans compter les spectateurs. Donc c'est aussi un enjeu fort en termes de développement de l'équipement hôtelier d'une agglomération.

Enfin, le dépôt du dossier -comme je vous l'ai dit tout à l'heure- devra prendre en charge, avant la fin du mois de novembre, l'ensemble de ces éléments.

Deuxième point, sur le Grand stade : pour moi, le Grand stade, pour l'agglomération lyonnaise, c'est d'abord un élément de rayonnement français et international. Il ne va pas indépendamment d'une politique sportive conséquente qui permettra que notre club de football rayonne au niveau européen, que demain, en libérant le stade de Gerland, nous puissions accueillir un Lyon olympique universitaire (LOU) qui sera en top 14 et enfin, avec un troisième projet, celui de l'Association sportive de Villeurbanne et éveil lyonnais (Asvel) pour une grande salle que souhaite pouvoir promouvoir Tony Parker.

Troisième point : pour moi, il n'y a pas de différence entre la politique économique que nous menons, la politique urbanistique de grands projets que nous réalisons dans cette agglomération, la politique culturelle que nous menons, le tout participe à un rayonnement de la ville de Lyon.

Est-ce que nous voulons continuer sur la trajectoire de développement et de succès que nous avons eus jusqu'à présent ou bien voulons-nous stagner ? Je crois que chacun aura à se poser cette question.

Je veux préciser qu'évidemment, les projets que l'on vous présente ce soir sont pour nous un événement important en termes de dynamique d'un territoire. Je rappelle toujours -et je remets en mémoire un certain nombre de territoires où nous avons travaillé- que, pour moi, le grand équipement que l'on va réaliser est d'abord un objet du développement du territoire : lorsque j'étais maire du neuvième arrondissement et que j'ai fait venir Infogrames dans le neuvième arrondissement, c'était pour développer tout le neuvième arrondissement. Lorsque, sur la Confluence, j'ai fait venir Unibail, c'était pour donner un ancrage au projet global de développement de la Confluence. Lorsque, au Carré de Soie, nous avons réalisé l'équipement de loisirs et de commerces, c'est pour exercer une forte attraction non seulement de Vaulx en Velin mais l'ensemble de l'est lyonnais.

Aujourd'hui, c'est encore la même logique qui nous guide avec le Grand stade : ce Grand stade a une position géographique stratégique entre Saint-Exupéry et le centre de l'agglomération. Il est à proximité d'équipements structurants : Eurexpo, l'aéroport de Bron, le Carré de Soie, Miribel-Jonage. Il est en connexion -on le verra tout à l'heure- avec le réseau de transports en commun.

Martine David a dit que le nouveau projet de révision du PLU que l'on vous présente a pris en compte un certain nombre des remarques qui avaient été faites par les habitants, c'est-à-dire que le projet présenté aujourd'hui est un projet retravaillé, amélioré par rapport à celui que nous avons voté. De ce point de vue-là, on aurait pu continuer à passer en force avec le rapport squelettique du commissaire-enquêteur -qui n'était pas mauvais garçon puisque une fois il concluait qu'il fallait être contre et, la fois d'après, il concluait qu'il fallait être pour-. Nous n'avons évidemment pas voulu nous appuyer sur une révision du PLU et une enquête publique qui seraient d'une telle faiblesse et nous avons redemandé que, pour la commission d'enquête, on prévienne cette fois-ci trois commissaires-enquêteurs de manière à ce qu'il y ait un véritable travail collectif, qu'il y ait une véritable prise en compte des remarques des habitants de manière à ce que nous puissions réaliser le meilleur projet possible.

L'environnement a été pris en compte, à la fois dans ses aspects globaux et en même temps dans ses aspects locaux avec d'abord une prise en compte -on le verra tout à l'heure sur la

carte- du V vert puis de ce qui aujourd'hui figure au projet de SCOT que nous examinerons ensemble dans quelques temps, le projet de DOG, à savoir les corridors verts qui permettent de relier des espaces naturels entre eux et de ne pas faire qu'il y ait des coupures dans l'agglomération entre les espaces naturels. Nous avons travaillé sur une modulation des hauteurs, sur un traitement paysager des quartiers résidentiels existants, sur la composition urbaine du site, sur la limitation des impacts acoustiques.

Alors, on nous dit : "Pourquoi ne pas rester à Gerland ?". Pour plusieurs problématiques qui ne pouvaient pas être prises en compte :

- première raison : si l'on restait dans le volume d'aujourd'hui (40 000 personnes), c'était insuffisant, le stade n'aurait pas été sélectionné -avec sans doute le Stade de France et peut-être Marseille- pour accueillir les matchs phares de ce championnat européen ;

- deuxième raison : comme vous le savez, nous sommes dans un site classé monument historique et donc toute retouche se heurte inévitablement aux remarques faites par l'architecte des bâtiments de France. Cet architecte avait dit à l'époque : "Autant nous sommes prêts à ce que les virages puissent être revus des deux côtés, virage nord et virage sud, autant nous ne voulons pas que l'articulation et les portes Tony Garnier puissent être retouchées" ;

- troisième raison : il fallait trois ans pour construire d'abord une tribune, ensuite une autre tribune. Cela veut dire que, pendant trois ans, l'Olympique lyonnais n'avait que la moitié de ses recettes provenant de son public.

Point suivant, sur le financement du projet, je crois qu'il y a trois sortes de financement -si aujourd'hui vous m'en trouvez un quatrième, vous me l'indiquez !- :

- premier type de financement, c'est un financement tout public ; cela voulait dire payer 300 M€ pour le stade lui-même et 180 M€ pour les aménagements. Je pense que ce n'était pas dans nos possibilités financières ;

- deuxième type de financement, le financement par PPP (partenariat public-privé). Je n'ai pas souhaité ce type de financement pour la simple raison que ce financement fait porter tous les risques sur la collectivité locale alors que l'entreprise développe effectivement son projet sans aucun aléa, qu'en plus, cela revient cher et qu'au total, cela aboutit à des sommes considérables pour la collectivité locale comme si l'on avait payé par un financement tout public. Je donne simplement un exemple, celui d'un grand stade qui est bâti aujourd'hui, non sans difficulté lui aussi, qui est en tout cas en projet : le coût du PPP pour la Communauté urbaine qui le porte ce sont 10 M€ par an pendant trente ans, soit 300 M€, pour l'équipement sportif et ce sont ensuite 174 M€ portés par la collectivité pour les aménagements en matière de transports en commun et d'accession ;

- enfin, il y a notre formule qui vise à faire payer le stade par l'Olympique lyonnais et à ne faire supporter par les collectivités locales que les accès et les transports en commun ; nous avons chiffré à 180 M€, dont 110 M€ pour le Grand Lyon.

Alors, mes chers collègues, je crois qu'aujourd'hui on peut dire : "A Lyon, ce n'est pas bien, il aurait fallu faire autre chose, ailleurs", moi, je regarde ce que l'on annonçait samedi sur Strasbourg : Strasbourg n'aura pas son grand stade parce que celui qui voulait le réaliser souhaite que, sur le stade, pas sur

les équipements publics, la collectivité mette 100 M€ au pot, pour un stade qui aurait été privé mais sur lequel la collectivité mettait 100 M€. Ça ne s'est pas fait et celui qui voulait construire le stade s'est effectivement retiré. Alors, faisons attention qu'à force de charger la barque, un jour nous ne nous trouvons pas sans rien ! Et, effectivement, ceux qui auraient pris cette responsabilité-là se trouveraient, à mon avis, dans de grandes difficultés.

Sur le planning, il se présentera de la manière suivante :

- nouvel arrêt de projet du PLU ce soir,
- discussion au Sénat dans les prochains jours et donc adoption -je pense- de la loi,
- enquête publique en novembre de cette année,
- approbation du PLU en janvier-février 2010,
- dépôt du permis de construire mi-2010,
- ensuite, toutes les enquêtes et les autorisations (loi sur l'eau, études d'impact sur l'environnement, études d'impact sur les retombées du point de vue sociologique, études d'impact sur les retombées économiques, installations classées),
- la délivrance du permis de construire pourra intervenir fin 2010,
- environ trente-deux mois de travaux et la livraison se ferait mi-2013.

Nous avons voulu présenter une carte -je n'insisterai pas- pour montrer que, grâce au maillage de notre réseau de transports en commun, on peut venir au stade du Grand Montout de tous les endroits de l'agglomération avec les transports en commun, que nous allons évidemment renforcer dans ce mandat puisque T 2 ira jusqu'à Eurexpo et qu'ainsi, cet emplacement sera d'abord desservi par les transports en commun.

Sur l'accès au stade, nous pensons que par transport en commun direct, c'est-à-dire essentiellement par la ligne Lea-Leslys, ce seront 9 000 personnes transportées ; pour les transports en commun à partir des parkings-relais, c'est-à-dire à partir d'Eurexpo et de la ZAC des Gaulnes, ce seront 25 200 personnes transportées ; pour les transports en cars de supporters, ce seront 4 800 personnes et, pour les modes doux, ce seront 1 700 personnes. Le stationnement des véhicules particuliers sous le stade ne sera que de 7 000 places.

Ces études, à la demande de l'Etat, ont été maintenant validées par le CETE qui les a certifiées. Chers collègues, nous essayons de nous entourer de toutes les garanties possibles.

Sur ce que la commission nationale appelle le "dernier kilomètre", voyez que deux parkings, dont un sur la ZAC des Gaulnes, là où d'autres voulaient faire le stade, pas si loin du Grand Montout -et là cela ne gêne personne !- pourront servir les jours de match pour stocker un certain nombre de véhicules. Les jours où il n'y aura pas match, on pourrait faire en sorte que le parking-relais de Meyzieu puisse être débouteillé et que l'on puisse avoir un système qui permette de desservir l'ensemble à la fois de l'est de l'agglomération lyonnaise, au-delà même des frontières du département et en même temps la ZAC des Gaulnes et la ZAC qui lui est proche. Ensuite, à partir d'Eurexpo, une navette emmènera sur le stade l'ensemble de ceux qui arriveront à Eurexpo soit par transports en commun, soit directement en voiture. Ainsi s'organisera le dernier kilomètre.

Je rappelle au passage que nous en profiterons pour requalifier un certain nombre de sites (*Monsieur le président commente les diapositives projetées dans la salle*). Par exemple, voilà ce que

sera la vue du V vert et le bord du V vert en haut. C'est là où passeront les lignes en site propre qui iront sur le stade et qui demain, à terme, pourront accueillir un tramway qui reliera T 2 à T 3. En même temps, vous avez en bas la requalification de la rue Elisée Reclus, qui est aujourd'hui une sorte de grande route assez rapide avec d'un côté des petites villas, de l'autre côté des champs ; nous allons en faire une véritable voirie de type urbain, c'est-à-dire avec un profil totalement requalifié.

Les temps de parcours -vous les avez sur ce slide de manière directe- : avec les services de tramway T 3, 25 minutes depuis la Part-Dieu. 10 minutes depuis Meyzieu ; depuis le parking Eurexpo, 10 minutes ; depuis le Carré de Soie, 10 minutes et du Grand Stade jusqu'à la Part-Dieu, 19 minutes.

Voilà comment se présente le dossier. Nous regardons maintenant ce que donne le V vert : vous voyez qu'il n'est pas touché, n'est pas impacté par le stade et même que nous avons réalisé un certain nombre de corridors pour que ce V vert puisse être relié aux territoires agricoles qui se trouvent plus à l'est et également au canal de Jonage et au Grand Large qui se trouve dans son prolongement.

Donc, mes chers collègues, c'est ce projet que nous vous présentons aujourd'hui, avec des retombées économiques, urbanistiques pour ce territoire qui, à mon avis, seront aussi considérables que celles qu'on a vu naître à partir du projet Confluence ou que l'on commence à voir naître à partir du projet du Carré de Soie.

A partir de là, je vais ouvrir la discussion. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme YÉRÉMIAN : Monsieur le président, mes chers collègues, la révision du plan local d'urbanisme sur la commune de Décines Charpieu est l'occasion pour l'assemblée de débattre une nouvelle fois de l'opportunité de soutenir la construction d'un Grand stade au cœur de notre agglomération.

Sur ce dossier, la position de notre groupe est connue et sans ambiguïté. A plusieurs reprises, le président Barthélémy a eu l'occasion ici d'expliciter les raisons qui nous conduisent à soutenir ce projet avec détermination. Ces raisons, je me permets de les rappeler brièvement :

- la première raison est très directement liée aux débats que nous avons eus en commission générale sur la réforme territoriale. Un Grand stade susceptible d'accueillir de grandes manifestations internationales rentre dans la catégorie des équipements structurants de dimension métropolitaine. On ne peut pas souhaiter, d'un côté, faire de Lyon une grande métropole qui compte en Europe et, dans le même temps, s'opposer à un projet qui concourt à renforcer le poids et le rayonnement de l'agglomération ;

- la deuxième raison relève de la logique de l'attractivité du territoire dans le cadre de la compétition mondiale. Le label Olympique lyonnais est devenu au fil des temps le principal vecteur de la notoriété internationale de Lyon. Il convient de valoriser cet atout et de l'inscrire dans la durée. La construction d'un équipement moderne et confortable s'avère aujourd'hui indispensable à la réussite d'une telle stratégie ;

- la troisième raison tient dans la gouvernance du projet qui préfigure des partenariats qu'il conviendra de mettre en œuvre entre le secteur public et le secteur privé si l'on veut, dans les prochaines années, répondre aux besoins de l'agglomération en termes d'équipements collectifs ou d'infrastructures de

communication. Le Grand stade est un projet privé mais il répond à une utilité sociale et il constitue un atout pour le développement de la métropole. Il est donc légitime que la collectivité y apporte sa contribution dans le cadre de ses compétences propres ;

- la quatrième raison réside dans le souci de cohérence avec la politique nationale. Le projet de Grand stade s'inscrit parfaitement dans la logique gouvernementale qui s'est manifestée il y a quelques mois par la candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016. Après tout, il n'est pas si fréquent que les objectifs de l'Etat et ceux des collectivités territoriales soient à ce point convergents ;

- la cinquième raison est de nature plus conjoncturelle : dans le contexte de crise économique que nous connaissons et alors que le Gouvernement souhaite donner une nouvelle impulsion à l'effort d'investissement, il serait irresponsable de négliger un projet privé d'un montant de plusieurs centaines de millions d'euros, générateur de créations d'emplois, répondant à une demande sociale et facteur de rayonnement pour la métropole lyonnaise.

Et pourtant, en dépit de tous ces éléments hautement positifs, certains estiment que la question de l'accessibilité constitue une objection dirimante devant conduire au refus du projet. Ce n'est évidemment pas notre avis car il faut savoir apprécier le poids relatif des avantages et des inconvénients.

Alors, certes, l'implantation du stade à Décines Charpieu va générer des difficultés de circulation supplémentaires mais ces difficultés seront limitées et ponctuelles et seront infiniment moins pénalisantes que celles que nous connaissons avec l'arrivée prochaine des autoroutes Saint Etienne-Lyon et Bordeaux-Genève au cœur de l'agglomération.

Nous pensons que la question de l'accessibilité au Grand Stade, au même titre d'ailleurs que celle d'Eurexpo, celle du site de Saint-Exupéry, celle de la Cité internationale, celle du Confluent, doit nous inciter à réfléchir sur les investissements qu'il conviendrait d'engager durant les prochaines années pour améliorer notablement notre réseau d'infrastructures de communication.

Quant à la réalisation de tels investissements, elle suppose que soient levées deux contraintes : d'une part, il faudrait qu'une loi permette de favoriser les partenariats public-privé ; d'autre part, il conviendrait qu'une réforme profonde du financement des collectivités territoriales permette à celles-ci de disposer de ressources nécessaires pour investir à la hauteur des besoins qu'exige l'impératif de l'aménagement du territoire.

Monsieur le président, mes chers collègues, ce dossier de Grand Stade est caractéristique de la distorsion qui existe aujourd'hui entre le discours et la réalité. D'un côté, l'on proclame : "Il faut créer ! Il faut innover ! Il faut investir !" et, dans le même temps, l'on persiste à empiler les contraintes administratives et les procédures de contestation que l'on ne se prive pas d'invoquer à tout propos : le principe de précaution ou le Grenelle de l'environnement. Pour notre part, nous serons toujours aux côtés de ceux qui encouragent l'esprit d'initiative et qui, dans le même temps, combattent toutes les pesanteurs et tous les archaïsmes.

C'est dans cet esprit que nous voterons la présente délibération destinée à faire avancer le projet de Grand Stade à Décines. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, nous souhaitons que les membres de notre assemblée se prononcent dans la clarté et la transparence.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, chers collègues, j'ai enfin la possibilité de m'exprimer publiquement sur ce sujet, tant en toute vanité j'ai entendu dire que l'on me prêtait des propos dans certaines officines. Donc là au moins, ce soir, les propos que je tiendrai seront entendus de tous.

J'ai eu l'occasion, le 23 juin dernier, de participer aux rencontres parlementaires sur le sport qui avaient choisi le thème : "infrastructures et fonctionnement, quel financement ?". Et le constat dressé à cette occasion par tous les participants -quelle que soit d'ailleurs la tendance politique- était implacable : le niveau d'équipement des stades de football en France est insuffisant et devenu, avec le temps, totalement inadapté.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la commission Grands Stades - Euro 2016, présidée par Philippe Seguin, a été mise en place. Elle a émis dix recommandations que vous connaissez tous -je l'espère-, dont la première disposait à proposer que les nouveaux grands stades et leurs équipements connexes nécessaires à leur implantation soient reconnus comme ayant un caractère d'intérêt général, qu'ils soient d'initiative publique ou privée. Il aura fallu attendre des semaines, des mois pour que finalement le Parlement soit saisi d'un texte validant cette reconnaissance et donne ainsi le coup d'envoi de plusieurs projets dont celui de Lyon.

Tout le monde sait que le projet Grand Stade de l'Olympique lyonnais ne pouvait véritablement être lancé sans ce texte. C'est l'objet de la révision du PLU sur la commune de Décines qui nous est soumise ce soir et que les quatre élus du groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain voteront favorablement, comme ils soutiennent également favorablement le projet du Grand Stade de l'Olympique lyonnais, violant au passage le secret du vote souhaité par l'UMP pour des considérations que notre collègue Buffet nous expliquera tout à l'heure. Car, nous, au contraire, à l'instar du groupe Métapolis, nous voulons un vote public, transparent, il faut qu'une bonne fois pour toute, les uns et les autres disent publiquement ce qu'ils pensent. Car, avouons-le, le dossier Grand Stade a déjà fait couler beaucoup d'encre et il est surtout devenu un enjeu politique, de politique tout de même parfois politique, compte tenu de l'opposition exprimée surtout par les élus de l'UMP depuis plusieurs mois voire plusieurs années, sous la houlette de nos collègues ici présents Meunier et Forissier.

Brièvement, le projet Grand Stade de l'OL appelle de notre part trois remarques : sur le financement, l'implantation et les conséquences extrêmement positives pour notre métropole ; et j'utilise ce terme à dessein vu le débat que nous avons eu tout à l'heure pour notre métropole.

Sur le financement, il y a actuellement trois projets très avancés -je suis désolé, monsieur le président, j'avais préparé mon intervention avant de voir vos *slides*- et c'est vrai qu'il y en a un à Nice qui serait actuellement financé entièrement sur fonds publics à plus de 500 M€. Il y en a un à Lille qui a un financement public-privé et qui coûtera chaque année -mes chers collègues, excusez-moi, je vais contredire les chiffres- 20 M€ à la collectivité lilloise ; par contre, le club versera chaque année 7 M€, ce qui veut dire tout de même que cela fait un solde de 13 M€ plus le coût des aménagements de voiries de plus de 180 M€, sachant que par exemple, dans cette perspective, le *namings* sera -s'il y en a un- rendu à la collectivité ; mais, pour l'instant, ils ont du mal à en trouver, ce qui alourdit donc un peu plus la charge pour la collectivité. Et il y en a un à Lyon qui a un financement purement privé : un coût de 350 M€ pour l'infrastructure sportive *stricto sensu* et de 450 M€ pour la globalité du projet OL Land.

Compte tenu de notre perspective financière -et je ne vais pas vous rappeler les débats que nous avons eus, notamment lorsque nous avons parlé du plan de mandat-, je pense qu'il ne faut pas avoir l'hypocrisie de ne pas reconnaître que notre agglomération n'avait pas les moyens de réaliser, à court terme, un tel investissement. D'ailleurs, ce n'est pas l'évolution générale.

Le fait que Jean-Michel Aulas et son conseil d'administration aient fait le choix de prendre en charge l'intégralité du financement du stade est une opportunité...

M. MEUNIER : Et la desserte !

M. BRAILLARD : S'il vous plaît, on ne va pas commencer à s'invectiver, laissez-moi parler et je vous écouterai tout à l'heure dans le même silence que je vous demande d'avoir pour m'entendre.

Je veux donc saluer le travail de Jean-Michel Aulas et le remercier pour tout ce qu'il a apporté à la ville de Lyon et au Grand Lyon depuis plusieurs années, depuis plus de vingt ans, avec les succès que l'on sait. Et si ce n'est pas totalement la culture française, cet investissement privé pour un stade s'inscrit dans une logique européenne et c'est le cas des grands clubs européens qui sont tous propriétaires de leur stade. Le dernier exemple en date que l'on a rencontré récemment est celui de Munich : il se trouve que le Bayern de Munich est aujourd'hui propriétaire de son stade. Et on n'est ni en Italie ni en Espagne.

A partir de là, sur l'implantation du Grand Stade, je me souviens qu'il m'est souvent arrivé d'entendre des discours d'élus dire : "C'est celui qui paie qui décide !". Ne l'oublions pas trop, ce n'est pas un investissement public, c'est un investissement privé. Qui a pris la décision de ne pas investir à Gerland alors que le maire de Lyon était favorable à l'extension du stade ? Qui avait pris attache avec des élus de communes hors Grand Lyon -élus de communes plutôt proches de l'UMP, me semble-t-il, du côté de Pusignan- pour l'implantation du Grand Stade ? C'est bien le président de l'Olympique lyonnais, me semble-t-il !

Du côté du Grand Lyon, j'ai souvent eu l'occasion d'accompagner dans ce dossier monsieur le président Collomb -et je le remercie-, sans pouvoir l'imposer, a toujours essayé très fortement d'inciter le choix de l'implantation du Grand Stade surtout dans le Grand Lyon.

La première suggestion qui a été faite à l'OL, au printemps 2006, était le site du Puisoz à Vénissieux et mon collègue monsieur Thivillier peut s'en souvenir puisque nous avons fait quelques visites ensemble. Qui a décidé d'abandonner le site du Puisoz ? C'est le président de l'Olympique lyonnais qui n'a pas pu trouver un terrain d'entente avec le propriétaire du terrain et je me rappelle que, lors de la dernière séance, la question orale qui a été posée par nos collègues du groupe Les Verts sur cette question qui avait besoin d'éclaircissements par rapport à ce qui se passait sur le site du Puisoz ; c'est un privé qui ne s'est pas mis d'accord avec un privé et, à partir de là, je crois que l'on est obligé de rester sur une certaine réserve par rapport à cela.

Parce que notre agglomération a besoin d'homogénéité, parce qu'un tel équipement est une formidable opportunité, le site du Montout de Décines Charpieu représente donc pour nous une véritable opportunité et l'OL a fait le choix de cette implantation en 2007. C'est l'OL qui a fait ce choix aussi, même si -comme je l'ai dit- ce choix était incité voire suscité par le Grand Lyon.

Voilà la réalité que les élus de l'UMP ne veulent pas voir, ne veulent pas entendre, ne veulent pas admettre ! C'est la réalité ! Un jour, quand on propose le Puisoz, ils disent que c'est Gerland ; quand ensuite on parle du Montout, pour eux, c'est le Puisoz !

Peut-être un jour -et je l'espère- tout le monde se rejoindra par une solidarité Grand Lyonnaise sur le site du Montout...

M. MEUNIER : Vous rêvez !

M. BRAILLARD : Vous savez, le rêve fait partie de la politique et on dit que la politique est utopie !

Le Grand Stade est donc une opportunité pour notre agglomération, tant pour son rayonnement que son attractivité et son développement et, en ces temps de crise, c'est un levier économique et social que l'on ne peut nier, comme l'a encore dit tout à l'heure ma collègue madame Madeleine Yéremian.

Sportivement, c'est aussi l'occasion pour l'Olympique lyonnais de franchir un cap essentiel pour ne pas être trop distancé par les grands clubs européens, pour suivre une politique de formation exemplaire et laisser à d'autres des transferts de joueurs et de salaires totalement indécentes et que l'on ne peut que condamner.

En tant qu'adjoint au sport de Lyon, j'accepte que mon club aille jouer à Décines Charpieu. Je ne peux pas, d'un côté, plaider comme je l'ai fait tout à l'heure pour la métropole et, de l'autre, être le dernier défenseur du dernier village gaulois d'Astérix et Obélix.

Je regrette également l'opposition au projet de mes amis de Chassieu qui ont déjà la chance d'avoir un terrain de golf et qui devraient se satisfaire d'avoir près d'eux un grand stade. Certes, l'accessibilité mérite notre attention et je crois qu'il faut bien regarder le dossier de près et voir tous les investissements que le Sytral a prévu de faire pour améliorer au mieux la desserte et éviter les nuisances.

Je finis, monsieur le président, c'est ma conclusion. L'autre jour, Frédéric Thiriez et le président Escalettes venaient chercher notre soutien pour la candidature française à l'Euro 2016. Ils parlaient de solidarité nationale. J'ai envie de vous dire ce soir, peut-être de façon utopique, que le projet de Grand Stade a besoin de solidarité Grand Lyonnaise.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Chers collègues, nous considérons -et ce n'est pas nouveau puisque l'on a eu déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet- que le projet de Grand Stade est un projet économique privé comme les autres et non un projet sportif, pour la bonne raison que nous ne pouvons que constater les dérives du football professionnel et la place indécente de l'argent qui est occupée dans ce monde-là.

Mais il est aussi incontestable que l'OL contribue au rayonnement de l'agglomération et a un poids économique non négligeable avec toutes les retombées qui vont avec.

Nous devons donc examiner l'opportunité de l'intervention publique au regard d'un certain nombre d'indicateurs, par exemple en termes de retour en emploi local, en démarche d'insertion pour en vérifier la viabilité, en développement des lignes de transports en commun, non seulement pour le Grand Stade mais pour l'ensemble de cette partie de l'agglomération -je pense en particulier aux différents prolongements indispensables de tramway mais aussi d'indicateurs en matière d'intégration dans le paysage -cela a été évoqué- et de développement durable.

Nous voterons donc ce rapport sur l'adaptation du PLU mais nous attendons une véritable politique d'évaluation et de suivi sur les indicateurs que j'ai évoqués.

Il va de soi qu'avec l'ouverture du Grand Stade totalement privé serait actée la bascule complète de l'OL dans le monde des sociétés privées et donc que toute subvention publique de soutien n'aurait plus aucun sens dans l'avenir, à compter de l'ouverture de ce stade. Il va de soi que le Grand Lyon devrait traiter avec la même attention par exemple les équipements culturels structurants des quartiers de politique de la ville.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Fournel. J'ai maintenant le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, mesdames et messieurs, après bien des péripéties, revirements et *lobbyings*, le feuilleton du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais arrive ce soir à une étape importante. Après un premier échec dû à l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, il s'agit de modifier le plan local d'urbanisme de la commune de Décines Charpieu pour permettre l'implantation du Grand Stade et de ses bâtiments connexes.

Au passage, je profite pour rappeler à notre collègue Thierry Braillard qu'effectivement, c'est l'OL et c'est son président qui ont choisi l'emplacement mais ils demandent tout de même à la collectivité de financer les accès.

Opposés à ce projet depuis son origine, les Verts ne sauraient se satisfaire de quelques modifications cosmétiques. Qu'en est-il de l'accès au stade, de la liaison entre le site et Eurexpo ? La voie qui permettra aux navettes d'accéder au Grand Stade depuis Eurexpo est une voie nouvelle, une voie officiellement dédiée aux bus ; mais qui garantit qu'elle ne sera pas banalisée un jour, en attendant un hypothétique tramway ? Une fois arrivé à Eurexpo, c'est donc une armada de navettes qu'il faudra !

Le parking de 7 000 places au stade va forcément amener une saturation de la rocade et des voiries locales et un stationnement anarchique les jours de match comme à Gerland. Les finances publiques qui seront affectées à cette desserte ne seront pas affectées à d'autres projets de transports en commun, comme les lignes A 7 et A 8 qui sont au PDU depuis dix ans et qui ne sont plus prioritaires, pour les habitants du Grand Lyon.

On nous dit qu'il n'y aura pas de grande surface à côté du Grand Stade. C'est oublier que la suppression des commissions départementales d'urbanisme commercial est envisagée par le Gouvernement afin de faciliter les implantations. Comment la puissance publique pourra-t-elle intervenir pour s'opposer au projet sur le terrain de ABB, d'autant plus qu'il faudra négocier avec Alain Landais pour acquérir une partie de l'assiette du futur mail. Un diaporama interne à l'OL parle d'un centre commercial de 24 000 mètres carrés et le courrier du 8 juin 2007 du président de l'Olympique Lyonnais au président de la commission nationale d'équipement commercial, diffusé par l'association Carton rouge, prouve l'existence de ce projet en lien avec le Grand Stade.

Autre point délicat à gérer, la reconversion du stade de Gerland. Aucun projet construit n'a été présenté pour la reconversion d'un site classé monument historique qui se retrouvera sans affectation et sera en concurrence avec le Grand Stade pour l'accueil d'événements, sportifs ou non. Deviendra-t-il une charge pour les contribuables ? Certains d'entre nous dans cette assemblée sont des élus lyonnais et ils devraient se soucier de l'impact sur les finances de la ville du départ de l'Olympique Lyonnais et de la difficulté qu'il y aura, dans un contexte de concurrence exacerbée, de louer le stade de Gerland pour des événements hors normes.

Pour cette raison mais aussi du fait des investissements que nous allons consentir pour la desserte, il est indispensable de vendre au juste prix les terrains que notre collectivité va devoir rétrocéder à l'Olympique Lyonnais ou de demander une participation pour la viabilisation, en particulier de la voie qui sera parallèle à la rocade, dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble ou de toute autre procédure adaptée. Nous serons très vigilants sur ce point, monsieur le président.

Enfin, la France n'est que candidate à l'organisation de l'Euro 2016. Rien ne dit que sa candidature sera retenue dans un contexte de très forte concurrence entre les différents pays. Dans ces conditions, le stade apparaît comme une fuite en avant risquée. Et si d'aventure la France sort gagnante de cette compétition, où en serons-nous en 2016 sur le plan de l'environnement et de la cohésion sociale ? Avec les déplacements massifs de spectateurs, les valeurs de compétition et de surconsommation qu'elles véhiculent, les grandes manifestations sportives sont des aberrations écologiques pour lesquelles aucun verdissement n'est crédible. L'urgence écologique est là et les citoyens en sont beaucoup plus conscients que leurs élus quand seuls 3 % des sondés déclaraient en 2007 à *Lyon Capitale* que le Grand Stade est une priorité. Quand seront-ils écoutés ?

Pour ces différentes raisons, les élus Verts voteront contre ce projet, à l'exception des vice-présidents qui s'abstiendront.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Chers collègues, nous revenons en quelque sorte à la case départ du 9 juillet 2007. Deux ans viennent de s'écouler, beaucoup d'eau aussi sous les ponts lyonnais. Des changements notoires se font jour en matière législative concernant le financement des infrastructures sportives et leurs aménagements.

La France s'est positionnée comme candidate à l'Euro 2016 et notre agglomération, avec une dizaine d'autres, est candidate à l'accueil de ce grand événement sportif. Nous ne sommes donc plus uniquement sur un dossier lyonnais mais bien dans une imbrication nationale voire européenne, même si la révision du PLU de Décines Charpieu et le développement futur du site du Montout s'inscrivent dans une stratégie globale de requalification de l'est lyonnais et du centre-est dans les orientations ainsi définies par le SCOT.

Cependant, ce dossier est observé avec attention sur l'ensemble de l'hexagone. Il est donc réouvert à partir d'un débat parlementaire dans la nuit du 17 juin 2009, au travers une loi dite "développement et modernisation des services touristiques". Il arrive au Sénat demain, si mes informations sont justes. C'est donc une loi qui, aujourd'hui, n'est pas encore votée.

Nous sommes particulièrement concernés par l'article 13. Le débat autour de cet article n'est pas inintéressant ; ou plutôt ce cavalier du Gouvernement qui, au détour de ce texte, veut nous faire passer de la logique actuelle, investissement public et maîtrise publique avec possibilité de mettre en place un partenariat privé, à une logique de financement privé propre au Grand Stade et à une seule pratique permettant un retour sur investissement. C'est donc de cela dont il s'agit et c'est cela que les députés UMP ont approuvé à l'Assemblée nationale le 17 juin.

Les collectivités seront désormais amenées à assurer les frais de desserte, de voirie et d'équipements qui pourraient être entièrement privés, entourés de centres commerciaux, d'hôtels, etc., sans en connaître les retombées financières sur l'économie locale ou d'agglomération. De plus, la déclaration d'intérêt général va accroître la pression sur les collectivités territoriales alors même que des sommes considérables sont engagées. D'ailleurs, quelle incidence sur notre future PPI ? Par ailleurs, l'Etat -et cela est particulièrement affligeant- abondera à un fonds national à hauteur de 100 M€, somme bien inférieure aux enjeux, à peine de quoi financer les panneaux de signalisation indiquant l'entrée des stades.

Entre outre, nous ne pouvons que regretter le manque de concertation et le peu d'efforts en matière de démocratie participative et de consultation auprès des populations locales -prévues par la future loi- qui doivent pouvoir donner leur avis et être entendues pour en tirer les conclusions objectives de leur prise de position.

Le sport est une pratique humaine qui, comme la culture, implique certaines valeurs, une certaine éthique, certaines règles. Le sport relève des missions de service public, c'est pour cela qu'il existe des lois, c'est la pratique sportive qui dicte les règles en la matière, il ne peut pas être que marchandise.

Alors, sur ce dossier, affirmons avec détermination nos intentions, nos objectifs précis ! Donnons-nous les moyens de réussir ! Force est de constater que, même s'il y a des avancées au regard du dossier 2007 et de ce que vient de nous annoncer monsieur le président, tels que l'abandon d'un grand centre commercial qui manifestement aurait gravement pénalisé le commerce de proximité de Décines et les communes avoisinantes, l'abandon de la LY 6, le fait que la rocade "est" restera à deux fois deux voies, que le V vert soit préservé, nous ne sommes toujours pas au niveau sur certains aspects. Des questions restent en suspens -et non des moindres !- : quels sont les besoins exacts en foncier aujourd'hui, comment sont-ils maîtrisés ?

Les conditions de desserte et d'accessibilité sont loin de répondre aux objectifs et aux besoins réels. Sans tomber dans des calculs de quantités de spectateurs transportés, quel que soit le mode de transport, ils ne pourront jamais être absorbés dans un laps de temps aussi court. Aux supporters s'ajouteront les transports individuels. Les voies internes et externes de Décines et aux alentours seront saturées. Ce schéma peut se révéler catastrophique pour la ville si les transports en commun ne sont pas à la hauteur, ce qui risque d'être le cas : rues envahies, voitures en stationnement anarchique, etc., avec tous les risques d'accidents que cela suppose.

Il nous faut encore beaucoup travailler pour mettre au niveau qu'il convient la question de l'accessibilité. Ne faut-il pas dès aujourd'hui envisager une organisation de transports identique au moins à celle du Stade de France, ramenée à la dimension évidemment de notre agglomération ! Voir l'étude du prolongement d'une ligne de métro, pour nous inscrire dans un schéma de développement durable porté par le Grenelle de l'environnement. Imaginez une noria de cars réformés dans le V vert ! Quelle image pour l'environnement et le développement durable ! Comment aussi se donner les moyens pour préserver la nappe aquifère de l'est lyonnais et plus particulièrement le couloir de Décines-Meyzieu ?

De même, la commune de Décines est en droit de se poser des questions et d'être exigeant sur tout ce qui va toucher à ses compétences, tant en matière de pouvoirs de police, d'éclairage

public, d'entretien des espaces verts, de la domanialité et autres interrogations qui surgiront -comme cela a été le cas, entre autres, pour la gestion et l'entretien des berges du Rhône-. Il en va de même pour les retombées économiques, les créations d'emplois, l'activité commerciale générée par cet équipement.

Dans la mesure où il y a de l'investissement public connexe, nous devons avoir un droit de regard ; nous avons trop le souvenir d'investissements assurés par la puissance publique pour l'accueil d'entreprises qui se sont souvent soldés par quasiment aucune création de richesse. Alors, chacun comprendra que la vigilance doit rester de mise. Nous ne favoriserons pas uniquement un capital boursier de joueurs de foot professionnels revendus sur des marchés avec des transferts juteux -*mercato* quand tu nous tiens !-.

Reste à faire un effort particulier sur tout ce qui va toucher à la concertation. Le moins que l'on puisse faire c'est d'aller bien au-delà de l'enquête publique avec un véritable outil, un lien physique où les populations pourront s'informer, confronter leurs points de vue, proposer, améliorer, en associant supporters, clubs de foot amateurs. Montrons-nous inventifs, exemplaires au regard de ce qui est envisagé ! Aujourd'hui, le compte n'y est pas, nous sommes encore loin d'un véritable parc de démocratie participative. Ne laissons pas la main à l'OL Land, uniquement à l'OL Land !

Ce dossier, monsieur le président, chers collègues, nous aurions pu le soutenir et même le porter bien haut, faisant ainsi la démonstration d'un fort engagement pour une agglomération solidaire. Ce Gouvernement porte de lourdes responsabilités dans l'état actuel du sport français. Dans le débat parlementaire du 17 juin, madame Marie-George Buffet et madame Valérie Fourneyron, députée-maire de Rouen, n'ont cessé d'essayer d'infléchir la position ultralibérale du Gouvernement qui traite le sport comme un secteur marchand. Ce soir, il y a encore trop d'incertitudes sur ce dossier, trop d'ombres.

Nous appelons de nos vœux une ambition forte sur la question de l'accessibilité afin que les investissements publics que nous ferons profitent pleinement aux populations locales au quotidien. Nous appelons de nos vœux que l'Etat prenne toutes ses responsabilités dans l'accompagnement financier indispensable à la candidature de notre pays à l'Euro 2016.

Ces conditions n'étant aujourd'hui pas réunies, notre groupe prendra une position particulière, nous serons dans une abstention positive... (*Rires dans la salle*) ...-oui, cela peut faire rigoler !- mais dans une abstention positive avec toutes les propositions que nous avons faites. Par contre, nos élus lyonnais approuveront le dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, ce soir, est soumis à notre vote le projet de révision du PLU pour la commune de Décines Charpieu, portant en filigrane l'implantation du Grand Stade.

- Considérant que la Communauté urbaine souhaite participer au concert des grandes métropoles européennes ;

- considérant que le groupe Synergies-Avenir ne remet pas en cause le principe même de la réalisation d'un grand équipement sportif destiné à accueillir une équipe de football à lisibilité européenne, qui contribuerait au rayonnement international comme Munich, Manchester ou Barcelone et d'autres ;

- considérant que le débat ne se résume pas à la seule installation d'un équipement sportif et de l'acheminement des seuls supporteurs mais nous donne l'opportunité de débattre de l'articulation des transports en commun dans le grand est lyonnais autour d'Eurexpo, du pôle médical de l'est lyonnais et du Grand Stade ;

- considérant que ce dossier avait déjà été soumis en octobre 2007 à l'assemblée communautaire et que le groupe Synergies-Avenir s'était à l'époque abstenu, principalement parce que le projet alors présenté n'était examiné que partiellement et restreignait les principes d'accessibilité au seul stade ;

- considérant que le groupe Synergies-Avenir avait alors émis plusieurs observations et demandes, que lesdites demandes ont été entendues : les études qui nous ont été présentées récemment, élaborées à partir d'hypothèses maximalistes, ont pris en compte les dessertes et ont apporté des réponses quant à la création de lignes de transports collectifs, sur leur capacité ou encore sur les parkings de délestage ;

- considérant que certaines communes limitrophes ont vu leurs demandes honorées, notamment le respect de ne pas voir des voies pénétrantes dans le V vert, à l'exception des transports en commun, ou encore de ne pas toucher à la rocade en ne l'élargissant pas à trois voies ;

- considérant que ces investissements entrent dans la sphère des projets d'agglomération au même titre que ceux du sud ou de l'ouest lyonnais (desserte d'Oullins et des hôpitaux sud par le métro, soutien des lignes ferroviaires de l'ouest) et qu'ils ne s'inscrivent pas dans un clivage est-ouest inutile et non constructif ;

- considérant qu'ils ne doivent pas venir obérer la capacité financière des investissements réservés aux Communes ;

- considérant que les investissements publics prévus portent non pas sur la totalité du projet, contrairement à d'autres métropoles comme Lille, mais sur des aménagements dont la population de l'agglomération bénéficiera ;

- considérant la récente promulgation d'un amendement gouvernemental qui permet aux collectivités de concourir à la réalisation des équipements et dessertes de grandes enceintes sportives reconnues d'intérêt général ;

- considérant que le projet est un véritable projet d'agglomération et que les aménagements connexes relèvent de l'intérêt général ;

- considérant la candidature de l'agglomération lyonnaise à l'Euro 2016 et du cahier des charges auquel elle doit répondre, notamment celle de disposer d'équipements sportifs de grande capacité, nous ne pouvons nier les retombées touristiques et financières que représentent des événements d'une telle ampleur pour l'agglomération ;

- considérant que, fidèles à la tradition de notre groupe, nous veillerons à l'évolution du projet, à son équilibre et au respect du budget et entendons en être informés régulièrement ;

- considérant que la délibération qui nous occupe ce soir concerne la révision du PLU et non la validation du détail des infrastructures de desserte ;

- considérant que nous ne pouvons "tuer dans l'œuf" un projet avant même de voir sa présentation finale et évaluer les sommes réellement engagées et dépensées ;

- considérant que notre vote de ce soir n'est nullement un blanc-seing donné au projet mais bien une décision réfléchie. Cependant, nous nous réserverons le droit de nous exprimer ultérieurement, à l'occasion des votes successifs sur les autorisations de programmes et autres crédits de paiement ;

- enfin, considérant ces "considérants", monsieur le président et chers collègues, le groupe Synergies-Avenir vote favorablement pour cette délibération de révision du PLU sur la commune de Décines Charpieu.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, le dossier OL Land reste marqué d'une faute originelle : votre choix solitaire, monsieur le président, du site du Montout et de ne pas avoir au préalable étudié les conséquences de ce choix.

Je tiens à vous préciser que des éléments nouveaux apportés au dossier ne sont pas de nature à résoudre de manière satisfaisante les problèmes de déplacements et de nuisances pour les communes impactées et, de plus, les investissements en transports publics ne serviront pas aux habitants des communes concernées.

Je voudrais porter à la connaissance des élus de notre assemblée quelques observations sur les inexactitudes de ce dossier.

Tout d'abord, les raisons que vous invoquez pour le retrait de la révision du PLU, la première tentative, ne sont pas exactes : la vraie raison du retrait c'est la fragilité juridique de l'ensemble de votre procédure, il ne s'agit pas du commissaire-enquêteur.

Ensuite, dans ce rapport, il est question de continuité urbaine entre Décines et Meyzieu, ce qui est faux puisqu'il n'existe aucune proposition d'aménagement sur la commune de Meyzieu à l'ouest, côté Décines. Au niveau du centre commercial de Peyssillieu, il est fait état d'une requalification. Je vous rappelle que c'est un projet qui existe, dont la validation des études a eu lieu en février 99. Aucun lien avec le projet OL Land, contrairement à ce qui est déclaré dans le rapport et je n'ai, pour ma part, validé aucun accord commercial dans le cadre du projet de l'OL Land revenant sur les objectifs définis en février 99.

Alors maintenant, mes chers collègues, je voudrais tout de même vous parler -on peut rire sur ce dossier mais c'est un dossier qui fait aussi l'objet de pressions et menaces- :

- du besoin de protection des élus locaux contre le projet, évoqué pour la réunion publique de Décines par les organisateurs ;

- du courrier de l'avocat de l'OL groupe m'enjoignant de ne pas continuer à nuire aux intérêts d'une société cotée en bourse sous peine de m'exposer à des poursuites judiciaires pouvant conduire au pénal, menaces d'ailleurs fortement réprouvées par de nombreux élus de notre agglomération, dont André Gerin, député-maire de Vénissieux, Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne qui m'ont soutenu dans cette démarche, bien que n'étant pas forcément de mon avis sur le dossier ;

- de la réponse du Sytral sur le refus d'agrandir le parc-relais du terminal Lea en me disant : "L'extension ne peut être faite que dans le cadre de la réalisation du parking du Grand Stade" ;

C'est, à mon avis, inacceptable !

Et, ce soir, les spectateurs ont été triés consciencieusement, il valait mieux porter une affichette disant que l'on était pour le Grand Stade qu'une affichette disant que l'on était contre ; parce que cela aussi ce n'est pas tellement acceptable puisque l'on voit que le public a été trié. C'est un usage de bonne démocratie !

Lorsqu'on est sûr de son dossier, on n'a pas besoin d'utiliser les pressions et les menaces. Seuls les arguments peuvent convaincre en démocratie.

Monsieur le président, je termine en insistant sur le fait que ce projet constitue une menace pour le bon fonctionnement de notre économie locale dans l'est lyonnais. Ajouter des flux importants de véhicules sur un secteur saturé va nuire à la desserte de nos zones d'activités qui développent beaucoup plus d'économie que le projet OL Land n'en développera jamais. La première condition à remplir pour envisager ce type d'équipement à proximité de la rocade "est" est la mise en service du contournement ouest de Lyon.

Je reste donc opposé à la localisation du projet OL Land sur le site du Montout. C'est également la position de Chassieu, Jonage, Genas, Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Pusignan, Jons et bien sûr Meyzieu. Comment voulez-vous convaincre les élus de la Communauté de communes de l'est lyonnais de travailler pour une gouvernance commune d'agglomération en prenant cette décision sans tenir compte de leur opposition à ce projet ! Ils ne sont pas prêts à vous faire confiance et ils l'expriment clairement. C'est très regrettable pour l'avenir.

Notre représentant François-Noël Buffet va exposer la position globale de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Votre temps de parole est terminé, les quatre minutes !

M. FORISSIER : Le temps de parole dépend des groupes, c'est le respect du règlement dans ce Conseil.

M. BUFFET : Monsieur le président, permettez-moi simplement de vous dire que, sur la feuille de séance, il est indiqué huit minutes pour notre groupe. Oui, après avoir affirmé que ce n'était que quatre minutes !

Permettez-moi, monsieur le président, mes chers collègues, de vous dire quelques mots. J'essaierai d'être le plus bref possible mais, en tous les cas, le plus clair possible.

Le groupe que j'ai l'honneur de présider n'est pas contre le principe de réalisation sur l'agglomération lyonnaise d'un grand stade de football, que les choses soient claires ! Il n'est pas contre le principe qu'un club, l'Olympique lyonnais en particulier, finance son stade. Nous connaissons les raisons de cela, il est inutile d'y revenir, mais cela ne nous pose pas de problème spécial.

Nous sommes également complètement favorables à ce que notre agglomération ait de l'ambition pour elle-même. Comment d'ailleurs ne pas l'être ? J'ai regardé avec attention les présentations que vous avez faites et je crois qu'aucun d'entre nous ici ne peut valablement contester le fait que Lyon et son agglomération doit être présente dans le cadre de ce championnat d'Europe de football et dans le cadre de son rayonnement. Petite particularité que je note -c'est peut-être un abus de langage de votre part mais est-il révélateur ?-, vous avez parlé du rayonnement de la ville de Lyon alors que nous venons de passer une heure et demie à parler de l'intérêt de la métropole. Il ne s'agit pas d'un aménagement communal, il s'agit d'un aménagement de l'agglomération dont nous parlons.

Mais nous sommes depuis le départ d'abord réservés, puis hostiles sur la méthode utilisée. Dans quelles conditions juridiques sommes-nous aujourd'hui ? Vous appuyez votre document en disant que l'Assemblée nationale a voté le texte nécessaire à la possibilité juridique de l'équipement. Certes, mais c'est oublier :

- que le Sénat devra se prononcer cette semaine et que l'Assemblée nationale ou la commission mixte paritaire devra à nouveau se prononcer sur le sujet et que, pour l'instant, sur le plan juridique, il n'y a pas de fondement. Nous sommes en discussion et la loi n'est pas votée ;

- que les conditions de desserte du site ne sont pas satisfaisantes quand on y regarde de plus près puisque, quand nous avons interrogé ceux qui les ont faites, ils nous ont dit : "L'étude a été faite sur la base des documents donnés par le club de football, nous n'avons pas cherché plus loin". Et le système mis en place montre que, certes, il fonctionne mais quasiment dans un dispositif de saturation dès le départ et que toute difficulté entraînerait de gros problèmes sur le secteur ;

- que le montant des financements publics sont fluctuants : ils sont passés de 320 à 340 M€ au début du projet à 180 M€ aujourd'hui. Par quel miracle ? Encore que monsieur Braillard a évoqué tout à l'heure d'autres chiffres. C'est une difficulté importante. Nous ne pouvons pas laisser filer les chiffres comme cela au gré des circonstances ; au départ, je le rappelle, 340 M€

- que le commissaire-enquêteur, déjà saisi dans cette affaire, a émis un avis défavorable, un premier avis défavorable. On lui a demandé de reconsidérer sa copie, ce qu'il a fait quelques jours avant de partir en vacances -il l'avait même dit dans la presse- mais son avis, premièrement, avait été défavorable. Je note également que vous avez dit tout à l'heure dans votre propos que l'on aurait pu continuer à passer en force. J'ai bien vérifié avec d'autres collègues ici que j'avais bien entendu la bonne chose ; effectivement, c'est ce que vous avez dit ;

- que, par ailleurs, aucune étude d'impact n'a été réalisée alors même que, souvent, vous demandez que le Gouvernement le fasse sur les projets de l'agglomération.

Monsieur le président, vous ne souhaitez pas entendre les critiques ou les inquiétudes, c'est clair, vous préférez avancer à marche forcée. Beaucoup de personnes ont dénoncé cette attitude, y compris de vos amis politiques, nous disant : "On va être obligés d'y aller mais on n'est pas d'accord sur la méthode, on n'est pas du tout d'accord sur la méthode". Vous n'entendez pas les opposants, si ce n'est pour dire qu'ils ont tort, que vous avez raison et que vous seul avez raison.

Il ne s'agit pas d'un projet communal -je l'ai dit-, il s'agit d'un projet d'agglomération. Il doit être partagé et compris, c'est impératif. Il doit être le résultat d'une gouvernance exemplaire du Grand Lyon. Aujourd'hui, cela se passe dans les territoires de l'est lyonnais ; demain, cela se passera ailleurs, dans le sud ou dans l'ouest de l'agglomération. La méthode utilisée aujourd'hui fixe pour chacun d'entre nous les risques d'une telle façon de faire.

Nous nous interrogeons, monsieur le président, à l'heure de la métropolisation dont nous venons de parler : quelle image donne-t-on à ceux que nous souhaitons voir nous rejoindre ?

Monsieur le président, nous avons un vrai problème de gouvernance dans cette maison, un vrai problème de gouvernance dans ce dossier. La gouvernance du Grand Lyon

devient problématique. Je suis au regret de vous dire que, lorsqu'on lit la presse ou que l'on entend ce qui est dit, le dernier article de *Libération* la semaine dernière était en tous points extrêmement éloquent ou inquiétant.

Mais, pour répondre à monsieur Braillard qui disait il y a quelques instants que c'était l'Olympique Lyonnais qui avait choisi le site, permettez-moi, chers collègues, de vous lire *in extenso* l'interview qu'a donnée le président de l'OL à un mensuel, sur les questions du stade justement :

- le journaliste : "Mais reconnaissez que les oppositions au Grand Stade sont très fortes !" ;

- le président de l'OL : -je vous passe tout le début- "...parce qu'après étude de tous les sites possibles par l'Olympique Lyonnais, c'est la Communauté urbaine qui a validé l'implantation de Décines ; du coup, c'est devenu une décision politique et cela m'a échappé." ;

- "Vous visez Gérard Collomb ?" dit le journaliste ;

- "Oui, d'une manière générale, c'est un homme politique qui réussit et le problème des hommes politiques qui réussissent c'est qu'ils ont tendance à dire : "Qui m'aime me suive". Mais il y en a toujours qui n'aiment pas. Au fond, c'est quoi le problème ? Il y a une erreur de communication et pas assez de concertation avec les politiques des différents bords. Du coup, ça a donné une tournure très politisée au stade. Or, ce ne sera pas un stade Gérard Collomb mais un stade ouvert sur l'ensemble de la Région et une concertation aurait facilité la perception de ce stade par le grand public. Bref, au départ, il aurait fallu que je puisse expliquer à Gérard Collomb de se montrer plus œcuménique et tendre la main à l'ensemble des acteurs politiques, ce qui malheureusement n'a pas été fait." -et ensuite- "...mais je sais aujourd'hui que Gérard Collomb a fait son acte de contrition pour se rapprocher des élus locaux opposés à ce projet..." -ainsi de suite-

Monsieur Braillard, monsieur le président, voilà ce qui est dit et ce qui est dit...

(Monsieur le président fait un rappel au temps de parole).

Vous avez parlé une demi-heure, monsieur le président.

Et ce qui est dit est dit... -mais j'en termine, monsieur le président, j'en termine-

C'est la raison pour laquelle, devant l'ensemble de ces contestations, de ces débats, de ces discussions et de cette façon de faire, je vous ai demandé qu'en application des dispositions de l'article 22 de notre règlement intérieur, il soit organisé un vote à bulletins secrets. Vous avez deux possibilités : soit vous le décidez vous-même, soit vous demandez à ce qu'un tiers des présents à cette séance se prononce favorablement à cette demande.

Le vote à bulletins secrets c'est le vote de la confiance ; le vote à bulletins secrets c'est le vote de la liberté ; le vote à bulletins secrets c'est le vote de la démocratie. Si vous êtes certain que vous avez le bon projet, alors n'ayez pas peur, votons à bulletins secrets !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Je vous rappelle qu'en 2001, le vote à bulletins secrets n'avait pas été, pour vous, particulièrement performant. Nous passons maintenant à monsieur le vice-président Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Je crois, monsieur Buffet, comme sur d'autres sujets, que si l'on veut critiquer un individu, il faudrait le faire sur l'ensemble des politiques qui sont conduites.

Depuis douze ans, la méthode qui a été choisie ici a été de contractualiser avec les groupes, d'avoir des plans de mandat, de mettre en avant et de réaliser des opérations majeures. Quand on réalise des lignes de transport, de tramway, dans le délai où elles le sont, il faut en effet des hommes et des femmes qui décident et qui mettent en œuvre. Quand on réalise des opérations de renouvellement urbain, quand on assure le développement économique qui a été fait, quand on avance dans les pôles de compétitivité, je crois qu'il faut une volonté politique réelle et de tous les instants, il ne faut pas être timoré et donc que des traits de caractère puissent être évoqués en lisant l'aspect que vous évoquez, c'est oublier toutes les réalisations qui sont faites. Donc je crois que c'est un peu simple et que nous sommes nombreux ici à être solidaires des décisions qui sont prises et de la rapidité avec laquelle nous mettons en œuvre une politique.

C'est pourquoi ce projet de Grand Stade, nous le soutenons. Nous le soutenons parce que c'est un projet pour le football, nous le soutenons parce que c'est un projet pour l'agglomération, nous le soutenons parce que c'est un projet qui a tenu compte de la concertation qui a été conduite.

C'est un projet pour le football et ce n'est pas rien que ce soit du football. Savez-vous, par exemple, qu'il y a 700 000 clubs dans l'Union européenne ? Que le football est évidemment, non seulement dans l'Union européenne mais dans le Monde entier, le sport le plus regardé. Et, au-delà de sa popularité, du nombre de millions de spectateurs, il est dit dans le livre blanc de la commission des communautés européennes que le football est le sport qui a la plus grande capacité à rassembler en s'adressant à tous, quels que soient l'origine et l'âge. Le football est, en effet -et l'année 1998 avec le Mondial en a été la parfaite illustration-, un sport dans lequel notre pays peut se retrouver et il permet, je crois, une exemplarité que l'on n'a pas ailleurs. Evidemment -et monsieur Plazzi l'évoquait-, cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas l'intervention publique, que ce soit pour la réalisation des stades ou pour la façon dont se déroulent les activités sportives ; racisme, violence ou mercantilisme -c'est monsieur Platini qui évoquait ce mot-là- montrent qu'il faut l'intervention publique si l'on veut réguler ce sport.

Mais, franchement, donner à cette agglomération la possibilité d'être et de rester -puisque'elle l'est déjà- une des grandes agglomérations du football, ce n'est pas rien parce que, vous le savez -et je crois que beaucoup ici le savent aussi-, l'attractivité des agglomérations ne passe pas que par la compétitivité économique ou par la qualité architecturale que l'on peut y trouver, elle passe aussi par des images, par des connaissances. L'attractivité de notre agglomération dépend aussi du football et de la réussite que l'on peut avoir, et ce n'est pas rien. De la même façon que l'on peut développer et agir pour développer une ZAC et faire venir une entreprise, agir pour qu'un club professionnel ait une retombée de cette importance est souhaitable.

Je vous cite un autre livre qui a été fait pour le Gouvernement français, que je vous incite à lire, dont le titre est : *La faiblesse de la compétitivité des clubs professionnels français : comment rendre plus compétitifs les clubs professionnels français ?* Pourquoi ? Parce qu'évidemment, il y a la connaissance mais ils n'ont pas cette compétitivité. Et qu'est-ce qui fait qu'ils n'ont pas cette compétitivité ? Il y a deux ou trois facteurs énumérés dans ce rapport.

Premièrement, compte tenu de la taille des stades et de leur attractivité, la billetterie des clubs français est très inférieure à ce qu'elle est en Europe. En France, pour vous donner un exemple, les clubs français ont 139 M€ de recettes alors qu'en Allemagne, pour tous les clubs de la ligue 1 confondus, les recettes de billetterie dans les stades représentent 802 M€ ; 139 M€ en France pour un total de budget des clubs légèrement inférieur à 900 M€. En France, la première recette provient -et c'est une faiblesse- des retransmissions de la télévision. Il y a donc une nécessité de corriger cela.

Dans la plupart des autres pays, les stades ne sont pas la propriété des collectivités, en tout cas pas exclusive. Ils sont très diversifiés. Pourquoi ne va-t-on pas plus loin, en France ? Parce qu'évidemment, il n'y a qu'un club français qui se distingue des autres, c'est l'Olympique lyonnais qui est le seul à pouvoir assurer aujourd'hui l'autofinancement de son stade (400 M€). Ce n'est apparemment possible pour aucun des autres clubs. Cet investissement est donc une chance pour nous mais il faudrait plutôt chercher comment faire pour que les autres ne fassent pas appel à l'argent public.

C'est une chance donc, évidemment parce que ce club est dans les compétitions européennes depuis des années et nous souhaitons qu'il le soit non seulement lors de l'Euro pour lequel ce club est candidat mais d'une façon régulière. Or, là encore, les chiffres sont évidents : il y a corrélation entre le budget d'un club et ses résultats sportifs. Il y a une seconde corrélation entre la taille d'une agglomération et la continuité de la présence d'un club dans l'élite. Nous avons donc, dans cette métropole, la possibilité d'avoir un grand club, il a un budget et il s'autofinance. Faut-il laisser passer cette chance ?

Il le faut d'autant moins que ce projet a tenu compte de tout ce qui a été discuté dans la concertation qui a été ouverte et a permis d'améliorer notablement cela, d'abandonner la grande pénétrante LY 2 qui était évidemment une nuisance, dénoncée par certains d'entre nous, très forte pour cette partie-là de l'agglomération. C'est un projet dont le développement durable est assuré par l'appel aux modes doux d'une façon significative, par les transports vers les parkings de dissuasion, par les bus qui ont des voies réservées, par les bilans qui sont prévus dans le schéma.

Tout cela résulte de la discussion avec l'ensemble des acteurs et, je crois, permettra d'avoir un rapport qui montre en tout cas une évolution nette, celle que l'est lyonnais ne sera pas celui des difficultés mais celui d'un grand projet qui est une première étape, je crois, non pas dans le redressement parce que le redressement a commencé depuis des années mais dans la consolidation de cette image importante. Et avoir un stade à Décines et non pas à Lyon c'est un symbole fort. J'espère que les uns et les autres pourront revenir là-dessus.

Nous aurions bien tort de nous priver des milliers d'emplois, des 400 millions d'euros d'investissements -c'est 20 % de notre budget d'investissement-. Ce sont des milliers d'emplois, plusieurs centaines par la suite, une image du travail, une réponse à une activité qui est celle de demain, une prise en compte des attentes des habitants.

Voilà je crois largement de quoi voter pour ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mes chers collègues, je crois que nous avons eu un débat assez complet. Les arguments étaient échangés de la part des uns et des autres. Je crois qu'après, les arguments du type psychologique peuvent peut-être échapper au débat. Lorsque l'on présente des projets, il

y a toujours -et cela est bien normal- des gens qui ne sont pas d'accord et qui vous critiquent. Il y en a même qui auraient été heureux de présenter le projet à votre place et qui, comme ce ne sont pas eux qui l'ont fait, vous critiquent également. Au final, je ne connais qu'un juge de paix -si je puis dire- c'est l'électeur qui, au bout d'un mandat, dit s'il trouve plutôt bien ce que l'on a fait pour une agglomération ou s'il le trouve plutôt mal. Donc on continuera à développer un certain nombre de politiques.

J'ai fait passer aux journalistes un petit texte que m'a trouvé monsieur Sangalli qui était de 1996, qu'il venait de me donner, qui montrait que, dès cette époque, des gens qui n'étaient pas d'accord avec la méthode il y en avait beaucoup.

Finalement, la méthode a plutôt été positive. J'ai encore essayé de continuer avec cette méthode pour développer notre agglomération, notre métropole et, comme c'est un vote important, bien évidemment, je souhaite que chacun puisse s'exprimer de manière à ne pas tenir demain deux discours : dire aux uns, quand on rencontre les dirigeants de l'Olympique lyonnais : "Vous savez, moi, dans mon fort intérieur et à vote secret, je vous ai soutenus" et dire aux autres, quand on rencontre les opposants de Carton rouge : "Non, bien évidemment, j'étais contre le projet". La politique c'est de faire des choix et c'est d'avoir le courage de ses choix.

Je souhaite qu'il y ait un scrutin normal et, par contre, je vais mettre aux voix votre proposition qui est de droit : qui souhaite qu'il y ait un scrutin à bulletin secret ? On va compter. Qui peut compter ? Le service compte, vous comptez madame. Ce n'est pas deux voix, ce sont les présents qui peuvent voter, pas de procuration donc, il n'y a pas deux mains qui se lèvent, il n'y en a qu'une ! Ce sont les présents !...

M. BUFFET : ... *(Inaudible)*.

M. LE PRÉSIDENT : ...Très bien, pour montrer que vous êtes le chef ! *(Rires dans la salle)*.

M. MEUNIER : Relisez *Libération*, vous verrez !

M. LE PRÉSIDENT : Vous aurez l'occasion d'en reparler, ils viennent faire un grand colloque en septembre à Lyon...

27 voix pour, 123 présents, la demande de scrutin secret ne réunit pas le tiers des présents. Nous allons donc voter à main levée. Nous allons voter si vous le voulez bien, tout le monde s'est exprimé.

M. BUFFET : Je vais donner une explication de vote : le groupe ne prendra pas part au vote car nous n'avons pas la même vision de la démocratie et, dans ces conditions, nous quitterons l'hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT : Si c'est pour ça, votre manœuvre pour ne pas prendre part au vote, c'est bien ! *(Rires et brouhaha dans l'assemblée)*. Finalement, vous rêvez peut-être d'aller vous-aussi à la pêche au silure ! *(Applaudissements)*.

(Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon quitte l'hémicycle).

Je mets le dossier aux voix :

(VOIR tableau des résultats du vote en annexe).

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2009-0874 - urbanisme - Habitat social - Demande de subventions auprès du Fonds d'aménagement urbain (FAU) - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0874. Monsieur Guy David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Concernant cette demande de subventions auprès du fonds d'aménagement urbain, qui est piloté par la direction régionale de l'équipement pour favoriser l'implantation d'habitat social sur l'agglomération, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Intervention retirée. Monsieur Cochet doit soutenir la réhabilitation de Montessuy et je dois lui demander d'intervenir auprès de l'Etat pour abonder le fonds sur le développement du logement social mais je le ferai une autre fois !

M. LE PRÉSIDENT : Vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir dans la prochaine assemblée.

Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, offrir un logement décent à tous nos concitoyens n'est pas seulement une compétence juridique mais c'est un devoir moral. Nous devons saisir toutes les opportunités qui nous sont offertes de développer le logement social et la mixité sur l'ensemble de nos communes. Mais il est souvent difficile pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre les politiques volontaristes qu'ils aimeraient mener tant le prix du foncier s'avère élevé. A ce titre, la Communauté urbaine se doit d'avoir une politique foncière active et d'aider les communes qui ont des difficultés à faire face aux évolutions des prix du foncier. Le Pass foncier dont il est question à travers cette délibération sur le fonds d'aménagement urbain est un outil intéressant. Nous voterons donc ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0875 - urbanisme - Lyon 2° - Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bonnel-Chalier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0875.

M. le vice-président BUNA, rapporteur en remplacement de Mme BONNEL-CHALIER absente : Madame Bonnel-Chalier n'est pas là. Avis favorable de la commission. Il s'agit de passer de la phase de conception à la phase de réalisation. Je réinterviendrai s'il y a une intervention qui est maintenue.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2009-0877 - urbanisme - Feyzin - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Genis Laval - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) multisites Rhône Aval - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0877. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission. Il s'agit d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat multisites Rhône Aval qui concerne les communes de Feyzin, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons et Saint Genis Laval. C'est l'avenant numéro qui permet de porter la modification maximum de subvention allouée par la Communauté urbaine pour la réalisation des travaux de 632 000 € à 677 000 € et la participation de l'ANAH, dans le cadre de la délégation de l'Etat à la Communauté urbaine, de 2,400 M€ à 2,807 M€. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Donc j'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Notre groupe s'est déjà exprimé sur l'enjeu fondamental pour notre plan climat des bâtiments anciens dans l'agglomération qui représentent plus des quatre cinquièmes du parc bâti. En effet, ce chantier est vital pour notre avenir et tout à fait prioritaire.

Nous nous félicitons donc de ce rapport sur Feyzin car il permettra, une fois les travaux terminés, de diviser par trois la consommation d'énergie dans la copropriété concernée au prix d'un effort réel des copropriétaires comme des différents partenaires de cette OPAH.

Au-delà de cette satisfaction ponctuelle, nous souhaitons attirer votre attention sur l'enjeu important de développer ce type d'opération pour satisfaire les objectifs du plan climat 2020 et de généraliser, à travers des OPAH thermiques ou d'autres procédures, la réhabilitation thermique des copropriétés comme du logement social. Cela suppose des moyens financiers à la fois de notre collectivité et des partenaires de l'ANAH et autres pour arriver à des résultats volontaristes annoncés dans le Grenelle de l'environnement. Si nous voulons passer à l'acte et ne pas rester dans les intentions, nous devons donc y mettre les moyens, y compris nous Grand Lyon.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2009-0879 - urbanisme - Poleymieux au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique (nord-ouest de l'ancienne église) et rectification d'une erreur matérielle - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0879. Madame David, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la révision numéro 6 du PLU à Poleymieux au Mont d'Or pour l'urbanisation d'un tènement en greffe du centre historique. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. PILLONEL : Merci, monsieur le président. Comme l'a dit madame David, il s'agit de créer un hameau nouveau s'appuyant sur une mixité sociale. C'est un projet d'ensemble qui préserve l'homogénéité du quartier et donne aussi un environnement mixte entre ce que peut être la partie naturelle du paysage avec la vue et les chemins piétonniers, les volumétries que l'on pourra contrôler et les formes urbaines en cohérence avec la composition urbaine du bourg.

Ce dossier répond en partie à une demande locale de logements locatifs bien sûr mais aussi à l'extension de la base aérienne en 2013 sur la commune de Poleymieux.

Nous souhaitons favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle dans cet ensemble de logements neufs. Nous voulons accueillir de nouvelles familles en cohérence avec la réalisation récente de nouveaux équipements que vous connaissez et mettre en œuvre une exigence partagée sur une opération exemplaire.

Je remarque d'ailleurs que les communes de moins de 3 500 habitants comme Poleymieux présentent de plus en plus de projets mettant en œuvre la solidarité dans l'habitat, moyen nécessaire pour équilibrer les strates de l'échelle des âges, conserver une mixité et améliorer le dynamisme associatif. Je ne serais pas hostile à ce que nous ne soyons plus exonérés de notre devoir devant l'habitat social. En effet, nous n'avons aucune obligation de créer de l'habitat social ; or, il me semble que notre participation serait logique dans ce cadre-là.

Il y a un deuxième point : la carrière du Mont Py. Vous savez qu'il existe deux carrières dans les Monts d'Or qui sont sur Poleymieux. Une erreur matérielle a inscrit un espace boisé classé sur la carrière elle-même. Donc la demande que nous

avons transmise à la Communauté urbaine est de supprimer l'espace boisé classé incompatible avec l'exploitation de la carrière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais m'absenter deux minutes ; monsieur Bret continue et je reviens.

(Monsieur le président Collomb quitte la salle des délibérations).

**Présidence de monsieur Jean-Paul Bret
premier vice-président**

N° 2009-0882 - urbanisme - Vénissieux - ZAC Armstrong - Approbation du mode de réalisation et du bilan financier prévisionnel - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Hamdiken-Ledesert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0882. Madame Hamdiken-Ledesert, vous avez la parole.

Mme HAMDIKEN-LEDESERT, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour le mode de réalisation et le bilan financier prévisionnel de la ZAC Armstrong.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention d'une minute pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLIER : Monsieur le président, chers collègues, le dossier de la ZAC Armstrong à Vénissieux a été approuvé par notre conseil de 11 juillet 2005.

Depuis, 405 logements ont été démolis, ce qui représente plus de la moitié de ce quartier du plateau des Minguettes.

Depuis, seulement une centaine de logements locatifs sociaux en accession sociale à la propriété ou locatif intermédiaire en maisons de ville ont été construits à proximité immédiate.

Depuis, certes, et toujours à proximité immédiate, l'école de musique Jean Wiener a été inaugurée ainsi que la restructuration en trois salles du cinéma Gérard Philipe. Le centre de formation permanente des maîtres Michel Delay est en cours de construction et bientôt livré et les espaces publics communautaires commencent à donner vie à un environnement de qualité.

Depuis, le tramway T 4 assure une desserte directe du quartier.

Cependant, sur le quartier Armstrong lui-même, il n'y a plus qu'un *no man's land* désertique à la place des trois tours jumelles démolies. Le besoin de se loger appelle une réponse

urgente et le temps de la reconstruction est pour trop de familles beaucoup trop long. Aussi notre décision de ce soir est-elle attendue avec impatience par les habitants. Les perspectives de reconstituer enfin l'offre des logements démolis à travers des programmes plus diversifiés, des architectures plus appropriées et des espaces urbains délimitant mieux les cœurs d'îlots enfin résidentialisés sont, pour eux, l'espoir que le travail qu'ils ont suivi à travers le conseil de quartier et qu'ils poursuivront dans les ateliers de ville se concrétisera enfin.

La mise en œuvre de cette opération et la contribution de notre collectivité à l'équilibre financier du bilan de ZAC sont tout à fait essentielles pour le renouvellement du plateau des Minguettes et le mieux-vivre de ses habitants et je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, cher collègue. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme HAMDIKEN-LEDESERT.

N° 2009-0838 - déplacements et voirie - Adhésion à l'association Tempo territorial - Désignation d'un représentant - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0838. Souhaitez-vous dire quelque chose avant que nous passions à la désignation ?

M. GRIVEL, rapporteur : Oui, simplement pour dire de quoi il s'agit avec l'association Tempo territorial. C'est une association qui regroupe l'ensemble des acteurs qui travaillent sur des démarches temporelles territoriales. Ils travaillent essentiellement sur ce qu'ils appellent les "espaces temps" et, très concrètement, la mise en place de plans de déplacements interentreprises, le développement du covoiturage, le conseil en mobilité sur diverses thématiques (scolaires et étudiants) et des réflexions prospectives sur des sujets de mobilité. La cotisation annuelle s'élève à 3 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. GRIVEL.

**Désignation d'un représentant
au sein de l'association Tempo territorial
(dossier n° 2009-0838)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons procéder maintenant à la désignation de notre représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Gérard Claisse.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de nouvelle candidature. Si vous en êtes d'accord, nous n'allons pas voter à bulletins secrets. Personne ne demande le vote à bulletins secrets ? Donc pas d'opposition au vote à main levée.

Je vais donc mettre la candidature de monsieur Gérard Claisse au vote à main levée :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Monsieur le vice-président Gérard Claisse est donc désigné au sein de l'association Tempo territorial.

N° 2009-0839 - déplacements et voirie - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Rénovation et adaptation du système de péage - Acceptation du télépéage intersociétés (TIS) et modification des conditions générales de vente - Conventions avec la société des autoroutes du sud de la France (ASF) - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0839. Monsieur Petit a quitté la séance. J'imagine que c'était un avis favorable mais il y a une demande d'intervention d'une minute pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donc mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET en remplacement de M. PETIT absent momentanément.

N° 2009-0840 - déplacements et voirie - Ecully - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0840. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour le versement d'un fonds de concours par la commune d'Ecully à hauteur d'une somme de 75 000 €, proche de celle du fonds d'initiative communale, pour des petits travaux de voirie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux demandes d'intervention : une de deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon mais il semble qu'il ne soit pas là, donc je pense qu'elle est retirée de fait et une d'une minute pour le groupe Centriste et démocrate.

M. UHLRICH : Monsieur le président, le caractère résidentiel d'Ecully, son environnement naturel largement préservé, son label quatre fleurs unique au niveau du Grand Lyon nécessitent à la fois un renforcement de la sécurité piétonne et automobile et un ralentissement de la pollution générée par la circulation de transit.

Cette possibilité d'abonder le fonds d'initiative communale nous permet de répondre encore plus à la demande des Ecullais. Dans le cas particulier, sur les quatre projets, trois correspondent, d'une part, à la sécurisation au niveau d'un groupe scolaire, d'autre part, pour les deux autres, à deux axes de transit, l'ensemble bien sûr souhaité par les riverains et les parents d'élèves.

La venue prochaine de l'A 89 aux portes de notre commune nous renforce encore dans cette volonté de préserver la qualité de vie de nos concitoyens.

(Monsieur le président Collomb réintègre la salle des délibérations).

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2009-0841 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman et voiries connexes - Etudes de maîtrise d'oeuvre et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0841. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention de trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, chers collègues, dans la continuité du projet du tunnel de la Croix-Rousse qui représente un investissement conséquent, il nous est proposé l'aménagement du pont Schuman avec, du moins dans le texte, des objectifs que nous partageons, je dirai même avec plaisir : l'amélioration des circulations en transports en commun et modes doux, la reconquête des espaces publics utilisés par le stationnement, la qualité environnementale des aménagements, la requalification de l'avenue Birmingham, la création de pistes cyclables, etc.

Ce nouveau gros projet, couplé à la démarche de rénovation des rives de Saône, va très nettement embellir ce secteur jusque-là consacré aux déplacements automobiles entre les Monts d'Or, le val de Saône et le centre-ville de Lyon.

Si vous le permettez, revenons sur cette question de la mobilité et les choix de la communauté urbaine de Lyon.

Sur le premier point que j'évoquais, la question du tunnel de la Croix-Rousse, en 2007, un scénario avait été retenu au motif que la circulation pouvait être maintenue pendant la durée des travaux. Finalement, en 2009, nous sommes partis sur un aménagement plus onéreux avec six mois d'arrêt de circulation.

Aujourd'hui, il nous est proposé un bel aménagement, certes, avec tout ce qu'il y a d'intéressant autour et c'est ce qui intéresse les élus Verts : ce sont toutes les voiries connexes et pas uniquement -et je tiens à le dire- le deux fois deux voies du pont Schuman. C'est pourquoi vous comprendrez la grande vigilance des Verts pour cet aménagement.

Je termine en disant que, la semaine dernière, nous avons connu des pics de pollution à l'ozone et nous savons qu'en termes de service à rendre à tous, il nous faut privilégier les aménagements simplifiant l'usage des transports en commun et autres modes doux et donc je me permets de vous rappeler notre dada, cela ne vous étonnera pas : les 90 M€ pour les projets modes doux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Baume. Demandez à monsieur Giordano ! S'il me demande de ne plus faire le pont Schuman, moi, vous savez, je ne suis pas difficile ! Il m'écrit une lettre et je satisfais ces désirs, c'est comme il le souhaite.

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2009-0887 - finances, institutions et ressources - Transfert de la compétence "Tourisme" - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2009-0888 - finances, institutions et ressources - Adhésion à l'Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2009-0889 - finances, institutions et ressources - Tourisme - Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne rapporte trois dossiers. Transfert de la compétence "Tourisme", adhésion à l'Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon et taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire. Donc avec un avis favorable de la commission.

Nous avons quatre minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Monsieur le président, l'intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon aussi.

Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président DARNE absent momentanément.

N° 2009-0842 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld rapporte le dossier numéro 2009-0842.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Ce dossier concerne le soutien à la Chambre de commerce dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Reportée celle-ci, l'autre d'après oui.

M. LE PRÉSIDENT : Ah bon, d'accord ! Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0847 - développement économique - Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Contrats de performance - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0847. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Le dossier suivant concerne les contrats de performance Etat, Région, Grand Lyon et pôles de compétitivité. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Ce sera rapide, comme la précédente. Il nous est proposé de voter le principe du passage de pôles de compétitivité aux contrats de performance. Pour l'anecdote, vous avez peut-être noté qu'il est désormais question d'écosystème, d'innovation et de croissance, ce qui devrait bien entendu interpellé plus d'un quant au modèle de développement que nous souhaitons porter.

Il n'est pas question, bien entendu, de mettre un frein à ce que l'on nomme l'innovation et de fermer toutes les entités "recherche et développement" des multinationales. Par contre, de quoi les Grands Lyonnais ont-ils besoin ? Et de fait, quelle attitude le Grand Lyon doit-il avoir sur les questions de recherche et d'économie ? Bien entendu, les Verts vous répondront -et vous ne serez pas étonnés- utilité sociale, reconversion, emploi et formation de qualité, transparence des partenariats public-privé, en particulier quant au dépôt de brevets.

Pour mémoire, l'Etat a imposé les pôles de compétitivité avec un aspect positif et un négatif.

- le point négatif -que tout le monde partage- est que c'est une façon de cacher la diminution du financement de la recherche fondamentale, qui compte pourtant des enjeux cruciaux à fortes répercussions dans nos bassins de vie ; j'en citerai quelques-uns : la chimie, la santé environnement, les déplacements ;

- un point très positif au départ mais qui ne l'est plus : avec seulement une dizaine de pôles répartis sur le territoire, nous avons la possibilité d'avoir ce que l'on appelle des "zones d'excellence de recherche" qui auraient pu se positionner au niveau européen.

La semaine dernière, nous avons répondu à l'annonce de l'Etat sur un nouvel appel à projets pour la Communauté urbaine, afin -je cite- : "de compléter la couverture des thématiques liées aux écotecnologies tout en maintenant le niveau d'excellence et de visibilité visé par le dispositif". Ecotechnologies, cleantechs, tout ceci est très bien. Intégrer un volet reconversion et transition de certaines filières, en termes de process mais aussi en termes d'emploi et de formation, dans certains de ces projets serait vraiment signe que nous prenons nos responsabilités ; je pense ici en particulier à Lyon Urban Trucks ainsi qu'à Axelera et Techtera.

Parce que nous sommes dans une économie plurielle, ici dans la communauté urbaine de Lyon, la conversion écologique de l'économie peut passer par ces dynamiques public-privé en quelque sorte, au travers de ces contrats de performance avec certains garde-fous, que vous connaissez parce que nous vous les citons régulièrement : évaluations indépendantes de chacun des projets aidés, idéalement ; critérisation en amont des aides intégrant le volet gestion des ressources humaines, bilan carbone des activités, retour sur investissement de chacune des parties.

J'en ai terminé et nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, il nous est proposé une nouvelle étape des pôles de compétitivité avec ces contrats de performance, dont une feuille de route selon trois axes : renforcement de l'animation et du pilotage stratégique, nouvelles modalités de financement, développement d'un écosystème d'innovations et de croissance en tenant compte de l'environnement concurrentiel ; ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas de la planète, il s'agit de la concurrence entre les technologies, l'économique, le commercial, l'international. Mais où sont les femmes et les hommes ?

Je vous ai parlé longuement de Sanofi en mai dernier. Je ne pensais pas y revenir mais un journal du soir m'apprend que la direction de Sanofi annonce un vaste plan de réorganisation de sa recherche et son intention de fermer cinq centres en France, concernant 850 chercheurs et 450 employés. Après les 927 postes de commerciaux l'an passé et d'autres restructurations récentes, les conséquences sur les autres activités du groupe seront, en cascade, l'abandon de son modèle social et délit d'entrave en prime, bravo !

L'activité de Neuville sur Saône reste complètement en suspens, soit 500 emplois dont 170 chercheurs. J'ouvre une parenthèse pour indiquer que, selon le communiqué de la direction de Sanofi, 40 % du chiffre d'affaires du groupe va tomber dans l'escarcelle du fabricant de génériques. Pourquoi donc ne pas accepter la proposition que, sur ses productions de Neuville sur Saône, Sanofi devienne son propre "autogénérateur" ? Et, nationalement, que va devenir la recherche en pharmacie, en médicaments alors que nous sommes au tout premier plan mondial ? Selon le directeur de la recherche de Sanofi -déclaration au comité de groupe du 1^{er} juillet-, la recherche externe bénéficiant des aides publiques coûte moins que la recherche interne au groupe. Donc Sanofi qui, selon sa tradition, avait une recherche intégrée et une recherche interne, ce qui faisait sa force, externalise sa recherche.

Le financement public sert au désengagement des groupes, ce n'est pourtant pas l'objectif annoncé. Et, à mes collègues de droite, je voulais les interpeller mais ils ne sont pas là : mais où est la politique industrielle et de recherche invoquée par le président Sarkozy à Versailles ?

Je vous appelle, monsieur le président et mes chers collègues, à ne pas se résigner devant une telle situation qui met le fleuron de notre recherche en danger et à faire valoir une autre conception plus respectueuse de nos atouts, de nos savoir-faire et de nos moyens techniques et financiers. Interpellons les ministères concernés ! Saisissons la commission parlementaire qui enquête sur les groupes pharmaceutiques ! Mobilisons les élus locaux et régionaux, les parlementaires, les syndicats ! Proposons une table ronde ou toute autre forme de concertation et de proposition et s'il faut, devant une telle situation, un plan Orsec, une cellule de crise ! proposons-le, prenons l'initiative !

Vous comprendrez, monsieur le président et mes chers collègues, que lorsqu'on nous parle de performance, je me demande de quoi il s'agit. Et, heureusement, monsieur le président, que nous avons travaillé et que, comme il nous l'a été confirmé en commission économique, aux côtés des critères des contrats des pôles de compétitivité, critères provenant du Gouvernement, nous avons les possibilités d'introduire des critères sociaux et environnementaux plus larges, plus ouverts avec nos évaluations pouvant constituer des réorientations progressives et nécessaires pour une plus grande efficacité des financements publics. Merci.

M. LEPRÉSIDENT : Mercibien. Jemets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0852 - développement économique - Biennale d'art contemporain 2009 - Attribution d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0852. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit de la première de deux délibérations qui s'inscrivent dans la politique du Grand Lyon sur les grands événements culturels.

Cette première délibération concerne la biennale d'art contemporain, la dixième, qui se déroulera du 16 septembre au 3 janvier avec comme thématique le spectacle du quotidien et comme commissaire monsieur Hou Hanru. Je ne développerai pas. Je voudrais simplement signaler le dynamisme de ces biennales et l'ampleur que prennent les manifestations associées, en particulier dans un début de dimension métropolitaine dans le cadre de Résonance ou de Focus ; des événements ont lieu à Saint Etienne, à Bourgoin, même à Grenoble.

Merci, monsieur le président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2009-0853 - développement économique - Festival du cinéma 2009 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0853. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Cette délibération concerne le festival du cinéma Lumière 2009 tant attendu dans notre ville qui est la ville des frères Lumière et où se situe la rue du Premier Film. Cette édition se déroulera du 13 au 18 octobre avec comme ambition de transmettre l'amour du cinéma à travers notre patrimoine cinématographique et les films cultes présents par des copies neuves ou restaurées. Là non plus je ne développerai

pas le programme. Je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'un véritable événement d'agglomération puisqu'il concernera toutes les salles de cinéma, un très grand nombre de communes, s'adressera à tous les publics, public cinéophile et grand public. Il se clôturera par le prix Lumière décerné à Clint Eastwood.

Merci, monsieur le président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président, chers collègues, dommage qu'il n'y ait pas plus de public mais le sujet est très intéressant !

Ce festival du cinéma à Lyon est presque une évidence quand on y pense : nous avons été pionniers dans l'histoire du cinéma, nous avons des équipements structurants pour la filière image comme le pôle Pixel et le Studio 24 et, surtout, notre agglomération développe une stratégie performante en matière d'industries créatives avec le pôle Imaginov. Ce festival c'est en quelque sorte la signature visible de notre savoir-faire dans le secteur de l'image car finalement notre identité dans ce domaine est moins d'avoir été les pionniers dans la création de l'image que de rester le référent dans l'innovation de l'image. Nous avons d'ailleurs des indicateurs encourageants puisque l'agglomération regroupe tout de même 40 % de l'industrie française des loisirs numériques, ce qui est loin d'être négligeable.

Alors, qu'est-ce qui fait l'originalité de ce festival Lumière ? C'est, je crois, la qualité technique des conditions de projection des œuvres avec des copies neuves, restaurées ou numériques. Avec ce festival, on se spécialise sur l'histoire du cinéma et c'est un peu paradoxal mais notre originalité sera d'être à l'avant-garde de la copie restaurée. Nous aurons ainsi le premier marché international du film ancien. Nous sommes plutôt fiers à Monplaisir, site qui a abrité le premier film de l'histoire le 19 mars 1895, de voir que notre patrimoine, conservé précieusement dans le musée de l'Institut Lumière, va dépasser les frontières du huitième arrondissement pendant quelques jours pour être diffusé largement dans les cinquante-sept communes de l'agglomération et rendu à son premier électeur, le public.

Je dirai qu'une des qualités fondamentales de ce festival est la multiplicité des lieux de diffusion : avec plus de cinquante sites, il est atomisé dans toute l'agglomération. Le cinéma dépasse même ses propres enceintes puisque nous aurons des lieux de diffusion aussi éclectique que la prison de Corbas ou le musée Gadagne. Bref, personne ne sera épargné. Ce festival a pour principe l'accessibilité du septième art au plus grand nombre et c'est là une condition essentielle pour créer une appartenance commune. En un mot, ce festival est un levier pour faire basculer l'histoire de notre patrimoine dans les mémoires collectives de l'agglomération.

Enfin, ce festival du cinéma permettra de renforcer notre visibilité internationale et doper la fréquentation touristique. A cet égard, il est essentiel de préserver la démarche qui a prévalu dans cette première édition, celle d'associer le plus grand nombre d'acteurs économiques locaux.

Saluons donc un projet brillamment orchestré par monsieur Thierry Frémaux qui a œuvré pour que ce festival allie les dimensions esthétiques et populaires qui font l'originalité de l'événement. Rendez-vous donc avec Clint Eastwood du 13 au 18 octobre pour redécouvrir les œuvres de Sergio Leone, Eddie Muller et Don Siegel entre autres. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, chers collègues, le versement d'une subvention accompagnée d'une convention à l'Institut Lumière pour le festival du cinéma 2009 répond, il est vrai, aux objectifs du plan de mandat : rayonnement de la métropole, dynamisme économique, synergie avec les territoires.

Je tiens toutefois à rappeler que d'autres festivals du film ont lieu sur notre territoire : le festival du film court francophone, le festival de la Nouvelle Génération, Doc en Courts, Hors-Ecran, Histoires.doc, Made in Zola, etc. Il faut continuer à soutenir ce type de manifestations.

Il est évident que le festival qui aura lieu du 13 au 18 octobre a quelque chose d'unique. Il permettra aux cinéophiles et aux publics dans toute leurs diversités de se promener dans la planète cinéma. Il est vrai que le cinéma du patrimoine ne paraît pas au premier abord très accrocheur et pourtant une rétrospective de Sergio Leone ou le cinéma coréen pourront réellement, grâce à la mixité des publics, démontrer que les valeurs du mieux-vivre ensemble se déclinent concrètement dans notre agglomération.

Il faut donc que cet événement qui va avoir lieu sur tout le territoire, avec des projections dans les multiplexes, les cinémas d'arts et d'essais et d'autres lieux plus improbables, encourage la coconception et coconstruction avec les habitants et les acteurs de terrain des communes. Je ne peux m'empêcher d'évoquer Veduta qui, dans le cadre de la biennale d'art contemporain et sur les communes de Vaulx en Velin, Décines, Vénissieux, Villeurbanne, Lyon et le parc de Miribel-Jonage, a permis de nouvelles pratiques culturelles dans les quartiers en ZUS et a créé une véritable émulation.

Enfin, le groupe GAEC souhaiterait que la jauge de 50 000 places gratuites puisse bénéficier en partie aux publics les plus fragiles qui vivent notamment dans les quartiers en politique de la ville. J'espère que nous pourrions les faire rêver. Merci.

Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate. Les Verts avant ; retiré. Alors le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le président, mes chers collègues, en regardant les films en salle ou les documentaires sur l'histoire du cinéma, on oublie parfois que le septième art est né à Lyon. Et pourtant, sans Monplaisir, sans la sortie des usines Lumière, le cinéma n'existerait pas. Lyon se devait donc d'organiser enfin un grand événement autour de ce thème et de rendre hommage aux inventeurs. C'est chose faite et il nous tarde d'être le 13 octobre pour voir s'allumer ce Lumière 2009.

Le cinéma étant un art populaire, le divertissement familial par excellence, il aurait été regrettable de ne pas en faire profiter tous les habitants du Grand Lyon, d'autant plus que le Grand Lyon est le premier financeur de ce projet. C'est pourquoi nous ne pouvons que souscrire au choix qui a été fait de développer un festival sur l'ensemble de nos territoires. On aurait cependant pu imaginer que de grands événements du festival puissent être organisés hors de la ville centre.

Au-delà, le programme nous semble, pour une première édition, ambitieux, divers et spectaculaire. Ambitieux car faire partager l'amour du cinéma au plus grand nombre en faisant découvrir des films classiques est une nécessité. La culture n'est pas un

objet de consommation, c'est d'abord ce que ce festival vient rappeler. Spectaculaire enfin car, au-delà des scènes des films de Sergio Leone que nous avons toujours en mémoire, cette première édition se fera en présence d'un parrain de choix, dont nous n'aurions sans doute pas osé rêver il y a quelques semaines, Clint Eastwood.

Je veux, à cette occasion, également remercier les équipes qui ont travaillé pour monter ce festival et en particulier l'Institut Lumière et Thierry Frémaux. Nous avons là une institution culturelle de première importance qu'il convient de saluer et de soutenir.

Nous souhaitons une politique tarifaire qui permette au plus grand nombre de participer à cet événement. Un million d'euros, c'est une dépense importante et elle se doit de concourir au rayonnement international de l'agglomération en offrant, dans le paysage des festivals de films et de cinéma, un événement d'un format nouveau. Bien sûr, il nous faudra faire, ici-même, un retour sur cette première expérience. Nous le souhaitons positif car il ne faudrait pas que le clap de fin du 18 octobre soit définitif pour un rêve qui a mis si longtemps à se concrétiser.

Nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le président, chers collègues, notre Communauté urbaine confirme sa politique volontariste dans le champ culturel via de grands événements répondant aux objectifs du plan de mandat : rayonnement de la métropole, dynamisme économique, synergie avec les territoires partenaires.

L'arrivée du festival du film, du patrimoine porté par le Grand Lyon vient réaffirmer et valoriser l'histoire lyonnaise du cinéma. Nous allons aujourd'hui voter un budget visant à soutenir justement cette manifestation de qualité et qu'il faudra partager avec le plus grand nombre de spectateurs mais aussi à faire développer une image de dynamisme et de modernité pour faire participer à la notoriété nationale et internationale du Grand Lyon et appuyer aussi le désir de lien social et du vivre ensemble à travers des synergies sur les territoires et, bien entendu, faire naître le sentiment d'appartenance au Grand Lyon.

La conférence de presse qui a donné à voir le résultat final du festival a été un espace certes performatif et rhétorique. Mais il est dommage de constater que les partenaires importants de la réussite de ce festival dans leur action permanente sur le territoire n'aient pas été sollicités, à savoir les associations œuvrant au quotidien à la démocratisation du cinéma en tous genres, à l'éducation au regard et qui proposent différents festivals de cinéma, plus d'une soixantaine sur la région.

En effet, les actionnaires économiques de prestige sont multiples mais, aux côtés de ce challenge économique que veut le festival, il aurait été intéressant, dans le cadre de la démocratisation organique et organisationnelle, de faire appel aux associations du territoire du Grand Lyon, non simplement en termes de logistique mais aussi en termes de coconstruction de ce projet culturel et qui, à leur échelle, peuvent interpellier les spectateurs sur le patrimoine cinématographique et en faire un véritable événement ouvert et populaire.

Bien entendu, le groupe Communiste et intervention citoyenne soutient ce festival mais un peu moins la manière dont il est construit. Pour cela, nous vous proposons, dans la préparation de la seconde édition, de rentrer en contact avec les partenaires

associatifs qui proposent des festivals de cinéma régulièrement et qui emmènent les citoyens, les publics du Grand Lyon vers ce champ d'activité et vers ce champ artistique qui est populaire et très intéressant.

Nous souhaitons soutenir ce festival non pas parce qu'il sera prestigieux mais bien au contraire parce qu'il proposera quelque chose de neuf dans le développement culturel, collectif et individuel, dans toute la ville mais aussi pour permettre aux territoires de politique de la ville de se l'approprier en termes d'événement mais aussi en termes de spectateurs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. le vice-président PHILIP : Monsieur le président et chers collègues, pour commencer, permettez-moi de dire toute la confiance du groupe Socialiste et apparentés dans ce projet. Nous pensons que c'est un bon projet et sans doute même un très bon projet.

Parmi nos responsabilités d'élus figure celle de reconnaître une bonne idée quand on nous en présente une et celle de Thierry Frémaux a l'aspect de la simplicité : Lyon a inventé le cinéma, commémorons cette création avec un festival et que ce soit une grande fête autour du cinéma ou plutôt autour de l'amour du cinéma dans le Grand Lyon ! Je crois que les bonnes idées sont souvent des idées simples. L'idée de transformer un parking sur les berges du Rhône en lieu de promenade était aussi une idée simple, j'avais envie de dire à nos collègues : "Voyez son succès aujourd'hui !" mais ils ne sont pas là. Celle de ce festival est également simple mais aussi riche et pleine de promesses. Ce sont ces promesses que je voudrais détailler en quelques minutes.

Premièrement, la promesse de faire partager l'amour du cinéma : commençons par un état des lieux : quel va être le sort du cinéma dans les prochaines années ? Est-ce que le téléchargement et le *streaming* sur Internet vont faire chuter le nombre de spectateurs ? Est-ce que la crise économique va inciter le public à rester chez lui ? Ce n'est pas ce à quoi nous assistons : la fréquentation des salles est en hausse, en Europe et en France ; certains disent même que c'est justement la crise qui en est la cause. Cela va-t-il continuer ? Nous ne le savons pas mais nous pouvons être optimistes, d'autant que le cinéma continue d'évoluer avec l'arrivée des salles équipées en numérique, du cinéma en relief et l'ouverture de nouveaux multiplexes comme celui du Carré de soie ou de Lyon Confluence.

Le cinéma reste donc un loisir très populaire. Ceux qui en tirent parti sont très largement, pour l'instant, les films américains à grand spectacle et quelques grosses productions françaises comme Astérix ou les Ch'ti's. C'est bien mais ce n'est pas suffisant. Le cinéma peut avoir un statut spécial dans l'agglomération lyonnaise comme la danse, grâce à la biennale et à la Maison de la danse, qui compte plus d'amateurs éclairés ici que dans la plupart des grandes agglomérations françaises. C'est ce que propose ce festival : c'est une offre nouvelle et différente, c'est un autre regard sur le cinéma que celui auquel nous sommes habitués, c'est un regard extrêmement séduisant sur le cinéma de patrimoine.

Non, le cinéma de patrimoine de ce festival n'est pas un film du dimanche soir, regardé d'un œil distrait à la télévision, ce n'est pas du DVX ou DVD et encore moins du *streaming*. Voir un film sur petit écran et voir, comme pour la première fois, une copie restaurée d'un classique sur grand écran avec un technicolor

flamboyant, ce n'est pas la même chose. Voir *Les lumières de la ville* à l'auditorium avec l'orchestre de Lyon au pupitre est une expérience unique. Voir un *blogbuster* dans un multiplexe et voir un film rare dans le cadre d'une fête ce n'est pas non plus la même chose.

Tout l'art de Thierry Frémaux et de son équipe va être de provoquer un mouvement collectif autour de films inhabituels, de faire naître l'envie et le désir. Pour cela, il est important que le public soit accompagné et, dans ce but, chaque projection sera présentée par une personnalité du spectacle, un expert ou un profane, en tout cas quelqu'un qui saura trouver les mots pour faire aimer le cinéma ; et si cette personne s'appelle Clint Eastwood, vous comprendrez tout de suite que le pari sera un pari gagnant. La promesse de faire aimer le cinéma sera donc tenue.

L'autre promesse du festival n'est pas moins importante : il s'agit de réussir un véritable événement d'agglomération grand lyonnais, c'est-à-dire -mais faut-il le préciser- pas seulement lyonnais. Nous avons eu un débat tout à l'heure sur la réforme des collectivités et la conscience de l'enjeu du destin collectif des Grands Lyonnais est partagée par beaucoup dans cette assemblée.

Je sais que Thierry Frémaux et son équipe ont parfaitement joué le jeu de l'agglomération. Toutes les salles de cinéma, toutes les structures susceptibles d'accueillir l'événement dans les communes ont été sollicitées. Elles ont d'ailleurs très largement répondu présentes. Si ce festival continue de s'appuyer sur un réseau de professionnels, d'associatifs, de bénévoles, d'amateurs en tous genres qui gravitent autour des trente-huit salles et des quinze lieux associés, alors le succès dépassera les attentes.

Voilà, chers collègues, la portée de ce projet que je pourrais résumer ainsi : un grand événement populaire qui rassemble sur le territoire des publics divers, d'un point de vue géographique, social et culturel et aussi une pierre à l'édifice que nous construisons ensemble, année après année, celui d'une Communauté urbaine qui, suivant la formule, soit une communauté de projets ou mieux encore une communauté de destins.

Le groupe Socialiste votera ce très beau projet avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le président, et excusez-moi pour mon retard. Le groupe des Verts votera cette délibération et nous souhaitons un plein succès à cette première projection du festival.

Nous ferons néanmoins deux remarques :

Nous espérons que cette grande manifestation contribue à un peu plus de mobilisation des élus communautaires et des maires des cinquante-sept communes sur la question de l'intercommunalité culturelle. En effet, de nombreuses agglomérations françaises ont commencé à repenser leur gouvernance culturelle en prenant en compte l'échelle intercommunale : Annecy, Clermont-Ferrand ou d'autres. Certes, chaque territoire a une géopolitique particulière mais aujourd'hui tous les grands centres urbains ont ouvert le chantier de la réflexion.

Dans notre agglomération, certaines questions, par exemple la mise en réseau des bibliothèques, la complémentarité des différents conservatoires et la gestion des classes à horaires aménagés ou encore le développement des écoles d'arts, ne

se régleront qu'à l'échelle de la Communauté urbaine. Nous demandons à ce que ce chantier soit pris en considération par notre collectivité pour que, sur notre agglomération, les politiques culturelles municipales, aussi pertinentes qu'elles soient, soient complétées par cette dimension-là et pour ne pas avoir seulement des grands événements au niveau de l'agglomération.

Sur le festival à proprement parler, nous confirmons que Lyon entretient avec le cinéma une histoire singulière. Nous faisons là le pari de mobiliser ses habitants sur celle de l'histoire du cinéma, sur l'actualité et son avenir. Avec le pôle de compétitivité Imaginov, les différents rendez-vous et conventions autour des jeux vidéos, le Grand Lyon souhaite s'imposer comme un territoire d'images au plan international certes mais surtout auprès de ses habitants.

Cependant, la dimension économique ne doit pas être la seule à nous préoccuper dans cette dynamique. Le festival "L'amour du cinéma" n'est donc pas un énième festival ou événementiel de plus ; son offre artistique doit contribuer à une politique culturelle structurante. Nous sommes très attentifs à la dynamique territoriale de cette manifestation. Comme vient de le souligner monsieur Thierry Philip, trente-huit cinémas, soixante lieux seront concernés en octobre par le festival, ce qui fait du défilé de la biennale de la danse et de Veduta pour la biennale d'art contemporain des expériences que l'on nous envie dans le monde entier et aujourd'hui inscrits dans l'identité de notre agglomération.

Nous espérons donc que le festival réussisse aussi bien son ancrage auprès du tissu éducatif et socioculturel. Nous avons une responsabilité publique qui ne doit pas se contenter de construire la notoriété de notre territoire mais qui doit prendre toute sa part à des défis culturels majeurs, notamment celui de l'éducation à l'image.

Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2009-0857 - Déplacements et voirie - Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association F3E - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin devait vous présenter le dossier numéro 2009-0857 qui concerne la désignation d'un représentant au sein de l'association F3E. Donc je pense qu'il n'y a pas d'opposition à ce que nous adhérons à l'association F3E ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément.

**Désignation du représentant du conseil au sein de
l'association F3E**

(dossier n° 2009-0857)

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant à élire un représentant. Je propose la candidature de monsieur Jean-Michel Daclin. Il est parti. La prochaine fois que les gens se présentent, s'ils peuvent attendre jusqu'à ce que l'on vote pour eux, ce ne sera pas plus mal ! Mais bon, on va le faire tout de même ! Puis-je procéder à au vote à main levée ?

(Le vote à main levée est accepté).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets au vote la candidature de monsieur Daclin :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf M. Vurpas) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : M. Vurpas (groupe Centriste et démocrate),
- abstention : néant.

Monsieur Jean-Michel Daclin est élu, monsieur Vurpas ayant voté contre.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur, moi, je prends demain le train à 6 heures 30 et je reste jusqu'au bout ! Pour ceux qui sont partis, pas pour vous. Parce qu'il y a quelquefois des gens qui interviennent et s'en vont après ; je le dis pour le faire remarquer.

N° 2009-0870 - proximité et environnement - Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craonne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, des vallons du Ribes et de ses affluents, de la branche nord du V vert - Programmes d'actions 2008 et 2009 - Conventions d'attribution de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0870. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, avis favorable concernant la convention d'attribution de subventions pour des projets nature.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais donc intervenir à propos du projet nature des Grandes Terres. Indépendamment d'une baisse de subventions que l'on peut comprendre, il est dommage que le Grand Lyon, dans le cas particulier des Grandes Terres, soit un mauvais payeur. A ma connaissance, on en est au moins à deux ans de retard de paiement par rapport à des actions déjà réalisées. Donc merci de faire un effort pour ne pas mettre en péril un des projets nature exceptionnel du Grand Lyon. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je regarderai le retard.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0871 - proximité et environnement - Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0871. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Le rapport a reçu un avis favorable de la commission mais fait l'objet d'une note au rapporteur :

- au sein de la dernière phrase du paragraphe intitulé "*Le choix d'un mode de gestion déléguée*", il y a lieu de lire : "- ...consulté sur cette question d'organisation du service lors de sa séance du 6 juillet 2009." au lieu de : "- ... consulté sur cette question d'organisation du service, lors de sa séance du 26 juin 2009" ;

- au sein du paragraphe intitulé "*Les caractéristiques principales du service*", il convient d'insérer, au 4° alinéa du "1° - Périmètre de la délégation, équipements à construire", "**ou autres**" après "...est assuré pour l'énergie gaz".

Et je crois que le vice-président Thierry Philip veut dire un mot pour le présenter.

M. LE PRÉSIDENT : Rapide ! Je vous rappelle : 6 heures et demie demain ! Vous ferez une présentation globale. (*Rires dans la salle*).

M. le vice-président PHILIP : Très globale ! Il s'agit du rapport annuel 2008 qui montre la stabilisation de la quantité des déchets ménagers et assimilés, l'augmentation des apports en déchèterie de la collecte sélective et du verre et la diminution de 3 % des ordures ménagères alors que l'objectif du Grenelle de l'environnement est de moins 7 %. La collecte sélective s'améliore, le taux de refus de tri plus exactement diminue et passe de 29,6 % à 27,3 %. La collecte sélective augmente de 4 % et la part recyclée augmente de 8 %. A noter une nette progression du verre ; vous savez que j'y suis attaché puisque cela finance la lutte contre le cancer.

En ce qui concerne les déchèteries, nous avons créé une troisième recyclerie. Nous collectons maintenant les déchets dangereux des ménages dans les dix-sept déchèteries et la quantité collectée dans le Grand Lyon a augmenté de 5,3 %. La mise en place du tri sélectif du plâtre s'est faite dans six déchèteries. En ce qui concerne les tonnages, 89 % des déchets sont valorisés ou recyclés, 11 % sont enfouis ; donc les déchets enfouis diminuent de 24 %. Vous savez que c'est un des objectifs majeurs du Grenelle de l'environnement qui a des conséquences fiscales et donc de budget pour nous ; donc c'est important. L'augmentation du recyclage et de la revalorisation est de 5 % et un nouveau calcul du taux de valorisation énergétique est à 53,5 %.

En ce qui concerne les coûts, 73 € par habitant, un budget global de 10,9 M€, un financement de 101,9 M€ par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ne faites pas le rapport entre 101 et 90 parce qu'il faut ajouter les amortissements des

matériels importants que nous avons achetés au cours des dernières années.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Beaucoup. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : L'intervention du vice-président Philip vient de montrer que la plupart des indicateurs ont évolué positivement cette année 2008.

Je concentrerai mon intervention pour réattirer l'attention de nos collègues sur le fait qu'au 1^{er} janvier 2009 est prévu soit de taxer les communes membres pour leurs équipements communaux (écoles, crèches, équipements sportifs, résidences pour personnes âgées ou autres) ou qu'elles aient la charge d'organiser une collecte spécifique. Je pense que ce point-là devrait encore être revu étant donné les conséquences que cela aura pour chacune de nos communes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, cela est exact. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : C'est une intervention rapide, monsieur le président.

Monsieur le vice-président, je souhaite tout d'abord -c'est important même si je le dis vite- remercier l'excellent travail des services, en particulier dans le cadre du groupe de travail nettoyage et déchets avec la réalisation d'un document permettant aux élus de découvrir les techniques de traitement et ainsi nous permettant de nous positionner sereinement pour l'avenir ; je pense notamment à la fin de vie des incinérateurs en 2020.

Pour ne pas répéter les chiffres qui ont été donnés par le vice-président Philip, je vous dirai juste que l'enjeu pour les élus Verts, au vu de tous ces bons indicateurs, n'est pas que l'augmentation du tri mais bien deux choses : la multiplicité des pratiques coresponsables du citoyen à l'industriel, un équilibre complexe mais atteignable ensemble et, deuxième point, la réduction à la source avec un plan prévu en fin d'année et des changements de comportements, que l'on peut déjà noter des consommateurs, en particulier des supermarchés vers les marchés alimentaires et les AMAP.

Un petit focus sur les marchés alimentaires, monsieur le président : en tant que maire de la ville de Lyon, vendredi, vous allez voter un texte de partenariat avec l'Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM) et je tiens à vous redire que l'ADPM a mis en place une démarche qu'elle nomme Eden (Engagement pour une dynamique environnementale) sur notre marché, que deux collectivités, à savoir Villefranche et Mornant, ont mis en place ces démarches et qu'elles se sont révélées positives, avec de forts impacts. Donc je sais qu'une fois que l'on aura résolu la question des recettes, ce serait vraiment formidable qu'une démarche similaire sur les grands marchés de notre agglomération soit mise en place dans le cadre du plan climat.

Dernier point, je tiens à vous demander d'étudier la question, puisque la suite de la mise en place du compostage hors ville de Lyon -parce qu'à la ville de Lyon, il y a un blocage- fonctionne bien, que la ville de Lyon puisse entrer dans le dispositif de ce que l'on appelle des "lombricomposteurs" étant donné qu'il existe désormais des lombricomposteurs tout à fait adaptés à la vie en habitat dense collectif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je penserai à vous quand je penserai aux lombricomposteurs.

Ensuite, nous avons le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Je souhaitais intervenir sur les déchets. Ayant été concerné et client du professeur Philip, client satisfait, je suis particulièrement sensibilisé à ces questions, je suis donc allé visiter l'usine Lyon sud.

Le rapport présenté aujourd'hui est un rapport légal sur le prix et la qualité du service public. C'est une très bonne mesure parce qu'elle nous permet effectivement d'intervenir sur le sujet et concourt à la transparence, à l'information des citoyens. Mais le problème est que ce rapport ne me paraît répondre qu'en partie au décret sur le prix et est insuffisant sur la qualité alors que c'est bien un rapport sur le prix et la qualité.

En effet, nous ne pouvons qu'être satisfaits des efforts entrepris par le Grand Lyon en matière de réduction des tonnages de déchets dont on a parlé tout à l'heure, l'amélioration du tri et l'encouragement des démarches citoyennes ; la réduction des déchets à la source est bien sûr la solution.

Toutefois, il semblerait plus pertinent que ce rapport ne se borne pas à faire une comparaison quantitative d'une année sur l'autre, sans rapprochement d'ailleurs avec les prix unitaires, mais prenne aussi en compte les prescriptions du décret sur un plan plus qualitatif, et plus particulièrement -selon le décret- les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets, ce qui implique l'analyse de la composition des résidus de tous les rejets gazeux ou solides. Or, ce rapport laisse de côté cette obligation et ne fournit aucune conclusion à cet égard sur les contrôles, si ce n'est un indicateur "valeur garantie après travaux" qui n'est qu'un constat ; j'ai un peu de difficultés à obtenir les rapports de contrôles, que je n'ai d'ailleurs pas encore obtenus.

Vérifier que le Grand Lyon applique le plan d'actions stratégiques 2007-2017 qu'il a voté est important mais s'assurer que nous répondons aux exigences réglementaires sur le plan de la qualité des rejets l'est sans doute bien davantage.

Nos concitoyens n'attendent pas seulement une opération de communication en faveur des actions du Grand Lyon -qui sont, nous le répétons, tout à fait positives-, ils attendent des réponses précises aux questions qu'ils se posent lorsqu'ils voient, par exemple, des usines d'incinération et prennent connaissance des conclusions de l'Agence française de veille sanitaire sur l'augmentation de certains cancers. Effectivement, sur la période antérieure, les normes n'étaient pas respectées et il y a eu une augmentation des lymphomes et des cancers du sein dans une région donnée.

Donc, maintenant, les normes sont a priori respectées mais je parle des contrôles de ces normes qui ne me paraissent pas suffisamment étayés. Nous aurions souhaité, dans la partie qualité, des constats sur la composition des rejets solides, liquides ou gazeux et les températures plus qu'une analyse quantitative et nous aurions aimé aller au-delà des préconisations du décret, dans un souci environnemental et de santé publique. Il règne une sorte d'opacité sur certaines caractéristiques. Ainsi, lors de ma visite dans l'usine d'incinération de Gerland, j'ai pu constater que les indicateurs de température étaient obsolètes et qu'ils pouvaient indiquer des valeurs de températures inférieures à la norme. Il m'a été répondu qu'en réalité, les températures de combustion devaient être mesurées sur le haut des cheminées -ce qui expliquerait l'écart- et que ces mesures étaient disponibles sur informatique.

S'agissant des centres de déchets enfouis en décharges de classe 2, il apparaît que les décharges de déchets ultimes sont de plus en plus confiées au privé et de moins en moins assurées par nos propres centres. Ensuite, il a été difficile d'obtenir les renseignements demandés, tant auprès des services de la l'Etat que de ceux du Grand Lyon.

Ne serait-il pas bon, à l'avenir, d'ajouter à ce rapport un bilan de pollution engendrée par les véhicules de ramassage des déchets tant que nous ne sommes pas au tout électrique afin de répondre plus complètement à nos préoccupations sur l'environnement et la santé en donnant l'exemple ? Nous souhaitons aussi souligner que nous nous posons des questions quant aux conditions de travail des employés, notamment le port de masques. Les mouvements sociaux récents semblent avoir attesté d'un réel malaise qu'il conviendra de régler réellement. Nous adhérons à l'idée d'économiser l'argent public mais cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention de trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés qui, pour économiser le papier de l'impression, va raccourcir son discours tout en l'élevant à la hauteur de la température.

M. Jean-Christophe DARNE : Quel challenge ! Ce rapport relatif au service public d'élimination des déchets est le premier sur lequel nous donnons un avis après l'adoption du plan stratégique en décembre 2007. L'année 2008 a vu la définition de deux représentations nationales à travers le Grenelle, même si la loi n'a été adoptée que définitivement la semaine dernière. C'est donc une bonne occasion de faire un point d'étape.

Les orientations du Grenelle et du plan stratégique sont relativement similaires. En matière de gisements, l'analyse des documents montre que la production totale de déchets est globalement stable, il y a plus un transfert d'une filière à l'autre qu'une véritable baisse et, à ce titre-là, l'engagement dans un véritable plan de prévention des déchets voté le mois dernier prend tout son sens.

Pour atteindre les objectifs de réduction des gisements et de valorisation, la distribution de composteurs individuels, les actions de sensibilisation, de communication ne suffiront pas. Aussi approuvons-nous et encourageons-nous les pistes qui consistent à revoir les modes de financement : en 2009, la Communauté devrait s'engager à mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels, ce qui est une bonne chose. Mais l'objectif de diminution des ordures ménagères ne pourra être atteint qu'à condition qu'il y ait, pour un usager, une relation entre ce qu'il produit et ce qu'il paie. Un élargissement de la redevance auprès des ménages est donc un chantier à ouvrir, des modifications législatives du dispositif de la TEOM. En matière de valorisation matières, monsieur Thierry Philip a rappelé que le Grand Lyon est vraiment sur la bonne voie.

Nous mesurons concrètement l'impact des décisions prises ces dernières années : hausse des quantités de recyclables collectées, baisse des taux de refus, taux de captage en déchèteries plus important ; et les résultats vont s'améliorer dans les années à venir.

La valorisation organique concerne essentiellement les déchets verts, les déchèteries. Elle est donc assez réduite. L'augmentation de la valorisation organique, dans les prochaines années, passera nécessairement par une modification de nos modes de traitement des déchets ménagers en mettant en place d'autres

techniques. A ce propos, nous encourageons et soutenons les réflexions qui sont engagées par la direction de la propreté. Nous insistons tout de même pour rappeler que les deux usines d'incinération alimentent des réseaux de chaleur. La place de ces usines dans le schéma de traitement des déchets est sans doute à réexaminer. A notre sens, il convient néanmoins de conforter les sites de Lyon nord et Lyon sud dans leur finalité de centrales de production de vapeur, même si d'autres combustibles peuvent être utilisés.

Enfin, les enjeux financiers sont importants pour les ménages puisque le coût net représente près de 300 € par habitant pour une famille de quatre personnes. Il convient donc de rechercher toutes les sources d'économies possibles en matière de traitement et de collecte.

L'année 2008 a vu peu d'évolution des services, ce qui est normal pour la première année d'application du plan stratégique. Nous savons que des études sont en cours, nous les encourageons, en particulier en ce qui concerne la fréquence des collectes, s'il apparaît que le service proposé sur certains secteurs est supérieur aux besoins.

En conclusion, le groupe Socialiste porte avec fierté ce bilan 2008. Il reconnaît le travail réalisé, apprécie l'objectivité des données présentées mettant les points forts ainsi que les points à améliorer. Il contribuera à défendre ce service public dont l'enjeu est de s'adapter aux défis de l'environnement, aux besoins des habitants, aux contextes réglementaires évolutifs et aux technologies disponibles.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2009-0872 - proximité et environnement - Carré de Soie - Création et exploitation d'un réseau de chaleur biomasse - Décision du principe de déléguer le service public - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0872. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. le vice-président CHARLES : Une minute suffira, monsieur le président, puisqu'il s'agit de deux remarques :

- la première, c'est une satisfaction de voir que le réseau de chaleur sera réellement réalisé, puisqu'il a été remis en cause à un moment du processus et du projet du Carré de Soie, même s'il est évident que, lorsque les bâtiments sont de très haute qualité énergétique de basse consommation, la pertinence d'un réseau de chaleur peut effectivement se poser ;

- la deuxième remarque, c'est que le réseau de chaleur aujourd'hui porte deux enjeux extrêmement forts :

* le premier enjeu est la limitation des émissions de gaz à effet de serre en utilisant la biomasse, le bois,

* le deuxième est un enjeu social très fort puisque l'énergie est responsable d'une précarisation importante de la population. Un seul chiffre : entre 2001 et 2006, la part des revenus modestes consacrée à l'énergie est passée de 9 à 14 %. Il ne faut donc pas forcément aller chercher beaucoup plus loin le sentiment de perte de pouvoir d'achat de nos concitoyens et une des réponses importantes est celle des réseaux de chaleur.

Par contre, jusqu'à présent dans le Grand Lyon, nous n'avions pas de prospective et de stratégie dans ce domaine et je crois qu'il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur et utiliser les difficultés juridiques, du moins l'annulation de la DSP par la juridiction administrative pour le réseau de Lyon, pour se doter avant de se lier à nouveau pour vingt ans, d'une nouvelle prospective et d'une stratégie en matière de réseaux de chaleur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Charles, je vous enverrai dans les arrondissements ou les communes plaider les installations des réseaux de chaleur. Vous verrez qu'entre la théorie et la pratique, il y a quelquefois quelques adaptations à faire.

Je mets donc aux voix. Pardon, excusez-moi !

M. THIVILLIER : Excusez-moi, monsieur le président, mais notre groupe voulait intervenir.

La promotion et la création d'un réseau de chauffage urbain sont de bon sens, tant sur le plan économique que sur le plan écologique et tout autant sur le plan de la solidarité sociale. La réalisation d'un nouveau réseau de chaleur, qui plus est à partir de biomasse, est donc une bonne nouvelle que le groupe Communiste et intervention citoyenne applaudit des deux mains. Seulement, la gestion des réseaux de chaleur relève d'une compétence communale.

Or, en ce qui concerne le réseau dont nous débattons ce soir, vous nous proposez qu'avec l'accord des communes, celles-ci en confient la gestion à la Communauté urbaine. Le cas n'est pas nouveau. Il me semble que, dans un souci de véritable service public, nous pourrions développer notre réflexion à propos d'autres réseaux de chauffage urbain, dans d'autres villes de notre agglomération. La Communauté urbaine s'est dotée, à bonne raison, d'un plan climat et d'un plan de protection d'atmosphère. Nous adhérons à ces documents.

Allons plus loin que le débat que nous venons d'avoir sur la réforme des collectivités locales, nous pourrions prendre l'initiative d'une démonstration de l'intérêt de la mutualisation entre compétences générales des communes et capacité de gestion du Grand Lyon à propos des chaufferies urbaines implantées dans l'agglomération, sur le plan de la démarche et l'approvisionnement, des modes de transports et d'acheminement, des aires de stockage, des modes de gestion, des caractéristiques sociales que nous pourrions promouvoir à travers ce mode de chauffage effectivement écologique et solidaire.

Monsieur le président, bien sûr, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, A. Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0836 - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais - Phase n° 2 (OL 2012) - Convention de participation financière aux travaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur du dossier numéro 2009-0836. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2009-0837 - Soutien et animation du PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0837. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-0843 - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Transformateur rapide d'énergie pour packs de supercondensateurs (TREPS) - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0844 - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Garden - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0845 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2009 - Convention-cadre pour le soutien aux projets Ecomat, Triple et Valeee - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0846 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projets ASPAREC et GLIADYS - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0848 - Rendez-vous Carnot édition 2010 - Attribution d'une subvention à l'association des Instituts Carnot - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

N° 2009-0849 - Journées de l'économie 2009 - Attribution d'une subvention à la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0850 - Subvention aux hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plates-formes technologiques - Convention dans le cadre du cancérpôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0851 - Oullins - Subvention à l'association de management de centre-ville "Oullins centre-ville" - Convention 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0843 à 2009-0846 et 2009-0848 à 2009-0851. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0854 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Missions d'agglomération confiées aux associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et à la m@ison de Grigny - Attribution des subventions 2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0854. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

N° 2009-0855 - Réseau Afric Partners - Organisation du 9° forum économique Europe-Afrique - Attribution d'une subvention à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2009-0856 - Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la ville de Tripoli au Liban - Attribution d'une subvention au bureau CGLU Liban, Syrie et Jordanie - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Guillemot rapporte les dossiers numéros 2009-0855 et 2009-0856. Madame Guillemot, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GUILLEMOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GUILLEMOT.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0858 - Bron - 63, avenue Camille Rousset - Construction d'un dépôt pour les agents d'entretien de la voie publique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0859 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Végétalisation du bâtiment - 2° tranche - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0861 - Fourniture d'articles et d'appareillages électriques pour les services de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Fournitures pour protections et distribution - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0858, 2009-0859 et 2009-0861. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0860 - Organisation de la 22^e édition des entretiens Jacques Cartier - Attribution d'une subvention au centre Jacques Cartier - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0860. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2009-0862 - Astreintes de l'hôtel de Communauté - Direction de la logistique et des bâtiments - Personnels de la filière technique (catégories A, B et C) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2009-0862 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2009-0863 - Création d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0864 - Mise à disposition de la mission site historique de la ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine - Convention - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0865 - Projet de service de la direction des relations internationales - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0863 à 2009-0865. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers numéros 2009-0863 à 2009-0865.

Il convient simplement de rectifier la date de la tenue du comité technique paritaire qui a eu lieu ce matin, 6 juillet 2009, au lieu du 26 juin 2009 comme inscrit dans les rapports.

- Rapport n° 2009-0863 -

* Au sein de la dernière phrase du paragraphe intitulé "*Création d'emplois*", il y a lieu de lire : - "...*comité technique paritaire le 6 juillet 2009*" au lieu de : - "...*comité technique paritaire le 26 juin 2009*" ;

* dans le tableau situé au 1^o a) du DELIBERE, au sein de la colonne intitulée "*Observations*", il y a lieu de lire : - "*Comité technique paritaire du 6 juillet 2009*" au lieu de : - "*Comité technique paritaire du 26 juin 2009*".

- Rapport n° 2009-0865 -

Au sein des visas précédant le DELIBERE, il y a lieu de lire : - "*Vu l'avis du comité technique paritaire du 6 juillet 2009*" au lieu de : - "*Vu l'avis du comité technique paritaire du 26 juin 2009*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2009-0886 - Transfert de la compétence "Haltes fluviales" - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0886. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0866 - Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Mise en place d'un volontaire de solidarité internationale - Convention avec l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0867 - Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries à réaliser sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0868 - Meyzieu - Rue Jean-Jaurès - Construction du collecteur d'eaux pluviales - Zone industrielle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0869 - Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Installation de rétention et de traitement des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0873 - Enlèvement, transport et traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères, production issue de l'usine d'incinération de Lyon Sud - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0891 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : subdivision ouest - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0892 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision nord-est - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0866 à 2009-0869, 2009-0873, 2009-0891 et 2009-0892. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0890 - Lyon - Financement d'un inventaire historique urbain - Attribution d'une subvention au BRGM - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0890. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2009-0876 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Action de communication-concertation par le collectif Komplexkapharnaüm - Attribution d'une subvention à l'association Eurêka - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Charrier comme rapporteur du dossier numéro 2009-0876. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2009-0878 - Curis au Mont d'Or - Quartier de la Mairie - Périmètre de prise en considération de la mise à l'étude des projets de maillage d'espaces publics et de voirie et de restructuration d'espaces publics communaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0881 - Rillieux la Pape - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Mise en oeuvre du projet urbain de Rillieux Village - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0878 et 2009-0881. Madame David, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2009-0883 - Saint Priest - ZAC du Triangle - Réponses aux recommandations émises par monsieur le commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête parcellaire réalisée dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0885 - Mions - Quartier Joliot-Curie - Aménagement d'espaces publics - Création de voies nouvelles dans le cadre du projet urbain - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0883 et 2009-0885. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0884 - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1ère phase - Place des Archives (partie Ouest) - Remise onéreuse d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bonniel-Chalier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0884. Elle est absente. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme Bonniel-Chalier absente.

Question orale du groupe Centriste et démocrate relative à la création d'une police d'agglomération

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une question du groupe Centriste et démocrate.

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, mes chers collègues, cette question a trait à l'éventuelle création d'une police d'agglomération. Nous avons appris récemment par un article de presse ce projet. Je vous rappelle que cette mesure a été envisagée au départ pour la région parisienne où, d'après les statistiques, une très grande partie de la délinquance à Paris intra-muros provient des banlieues.

Pour la région parisienne, l'idée de créer une police d'agglomération sous commandement unique est donc une bonne idée pour une meilleure efficacité, les poursuites pouvant plus facilement se faire sur l'ensemble de l'agglomération. Procéder de la même manière dans notre agglomération ne semble pas très judicieux, d'une part, parce que la délinquance à Lyon en provenance des banlieues est très inférieure à ce que l'on constate à Paris (cinq à six fois moins) et, d'autre part, parce que l'agglomération lyonnaise, à la différence de la région parisienne, comprend à la fois des zones police et des zones gendarmerie.

Nous avons, monsieur le président, dix gendarmeries installées aujourd'hui sur le territoire du Grand Lyon et si cette mesure était confirmée, elle entraînerait la dissolution de ces brigades. Or, les habitants de toutes ces communes n'ont qu'à se louer de l'efficacité de la gendarmerie. De plus, nombre de casernes ont été construites, à la demande de l'Etat, par des communes ou des syndicats de communes qui se sont lourdement endettés

pour les réaliser. Certains de ces casernements sont d'ailleurs très récents.

Nous sommes plusieurs dans cette assemblée à être très inquiets et, depuis que cet article est paru, nos concitoyens nous interrogent. Nous sommes surpris de ne pas avoir été jusqu'ici associés à cette réflexion. Vous serait-il possible, monsieur le président, d'interroger officiellement monsieur le Préfet à ce sujet, afin que nous puissions apporter des réponses précises aux habitants de nos communes ? Pouvons-nous également être consultés rapidement au cas où ce projet de réforme viendrait à être confirmé ?

Mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je propose que monsieur le vice-président Darne réunisse l'ensemble des maires concernés et, bien évidemment, je me ferai votre porte parole au niveau du Gouvernement.

Mes chers collègues, nous en avons terminé. Merci beaucoup, bonne nuit et à demain matin, si vous le voulez bien.

(La séance est levée à 21 heures 30).

Annexe 1

Dossier de présentation de la révision du PLU n°1 - Commune de Décines Charpieu
(dossier n° 2009-0880)

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME n°1

Commune de Décines-Charpieu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 JUILLET 2009

RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE REVISION

- **9 Juillet 2007** : Prescription de mise en révision de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- **15 Octobre 2007** : Débat sans vote au Conseil Communautaire sur projet de PADD
- **1^{er} Octobre – 19 Décembre 2007** : Concertation préalable
- **21 Janvier 2008** : Bilan de la concertation préalable et arrêt de projet
- **19 Mai – 25 Juin 2008** : Enquête publique PLU

ENQUETE PUBLIQUE DU PLU

■ Les observations ont principalement portées sur :

- *L'impact sur l'environnement et l'impact sur le V-Vert*
- *Les contraintes liées à la circulation automobile*
- *L'utilisation des finances publiques pour réaliser les accès au stade*

■ Sur la forme :

Le rapport est insuffisamment motivé, ne comportant aucun avis personnel du Commissaire Enquêteur, et radicalement insuffisant au regard des dispositions réglementaires e de la jurisprudence constante en la matière.

Caractère contradictoire des deux avis donnés par le Commissaire Enquêteur

10 Juillet 2008 :

Avis défavorable du Commissaire enquêteur sur le dossier de PLU

23 Septembre 2008 :

Avis favorable sous réserves du Commissaire enquêteur sur le dossier de PLU

➤ **Rapport entachant d'illégalité la procédure de révision du PLU**

DOSSIER PRESENTE AU CONSEIL DU 6 JUILLET 2009

- **Nécessité de proposer au Conseil Communautaire un nouvel arrêt de projet dossier de PLU qui offre la possibilité d'enrichir le dossier en prenant en compte les observations issues :**
 - *De la consultation des personnes publiques associées (communes,...)*
 - *des observations formulées lors de l'enquête publique*
- **La présentation du dossier PLU en Conseil Communautaire s'inscrit également dans la suite du processus législatif engagé sur les grandes enceintes sportives et également dans le cadre de la candidature de la France pour l'accueil de l'EURO 2016**
- **Les évolutions du dossier portent sur**
 - Accessibilité
 - Impact environnemental
 - Projet urbain sur le site stratégique du Grand Montout

LES FUTURES ETAPES DE LA REVISION DU PLU

- **Mi-Juillet à Mi-October 2009** : Consultation des Personnes Publiques Associées
- **Novembre 2009** : Enquête publique PLU
- **Début 2010** : Approbation après rendu du rapport d'enquête publique

LA CANDIDATURE DE LA FRANCE A L'EURO 2016

- **3ème événement sportif mondial après les JO et la Coupe du Monde de la FIFA**
- **24 équipes (pour la première fois en 2016), 51 matchs**

- **1 mois de compétition**

- **Période : mi juin – mi juillet 2016**

- **4 candidats déclarés :**

- France
- Italie
- Norvège – Suède
- Turquie



- **9 stades requis par le cahier des charges :**

- 2 stades de + 50 000 places
- 3 stades de + 40 000 places
- 4 stades de + 30 000 places
- + Éventuellement 3 stades de réserve

- **Une importance croissante donnée par l'UEFA :**

- **aux retombées du tournoi à moyen et long terme (la « legacy »)**
- **aux dimensions environnementales et sociétales**
- **à tout ce qui se passe en dehors des stades durant l'événement**

LE GRAND STADE : UNE ELEMENT DU RAYONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

- *Un Grand stade pour l'Olympique Lyonnais*
- *Le stade de Gerland pour le LOU en Top 14*
- *La grande salle de l' ASVEL (projet porté par G. Moretton et Tony Parker.)*

■ **Le sport élément d'une politique plus globale :**

universitaire, économique, urbanistique, culturelle, internationale

■ **Un enjeu d'aménagement pour l'Est Lyonnais comparable aux projets :**

- *Infogrammes pour Vaise*
- *multiplexe pour la Confluence*
- *pôle de loisirs pour le Carré de Soie de Vaulx en Velin*

■ **En conformité avec le Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise (SDAL) et avec le SCOT**

LE GRAND STADE : UNE ELEMENT DU RAYONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

- **Une position géographique stratégique entre Saint Exupéry et le centre de l'Agglomération.**
- **A proximité d'équipements structurants (Eurexpo, Aéroport de Bron, Carré de Soie, Miribel Jonage).**
- **En connexion avec le réseau de transports en communs**

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DU PROJET

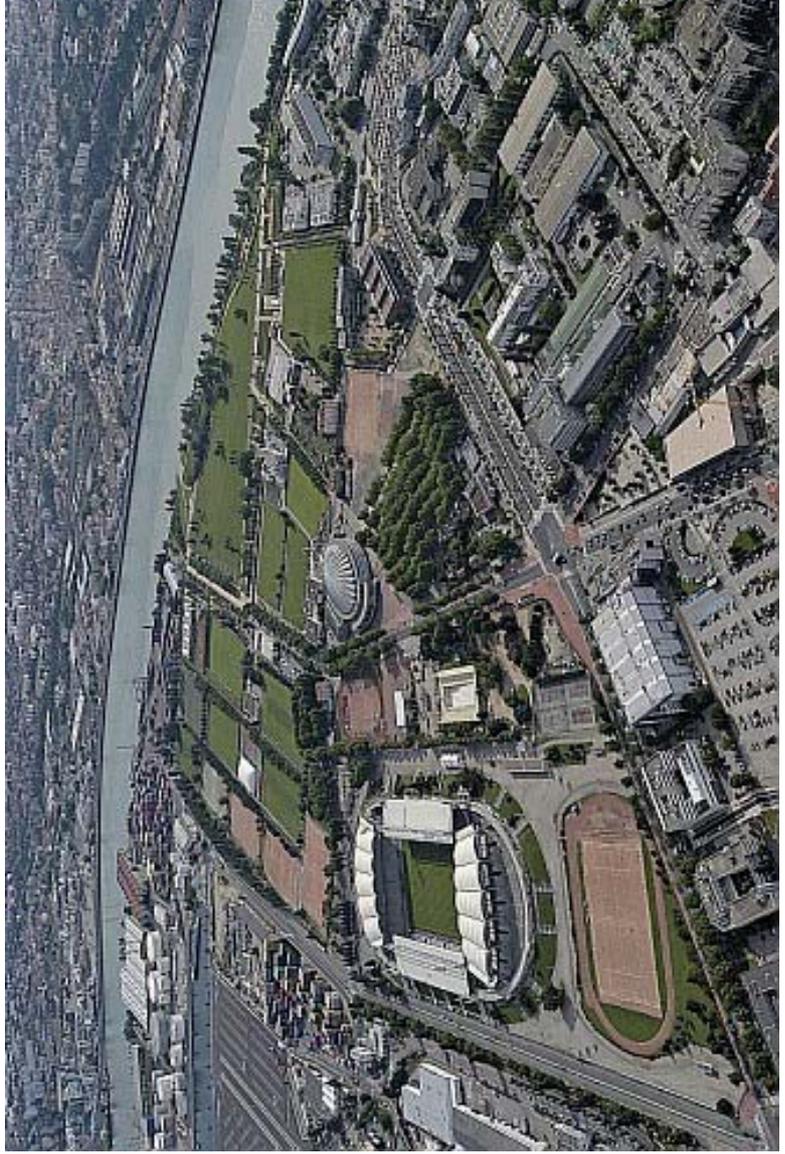
- Procédure PLU initiée le 9 juillet 2007
- Enquête publique du 19 mai 25 juin 2008 : 2 rapports contradictoires et avis non motivé du Commissaire Enquêteur
- Amélioration du dossier :

Meilleure prise en compte dans les objectifs d'aménagement du site des enjeux liés à la présence de la branche Nord du V Vert et des corridors biologiques que nous sommes en train de faire inscrire dans le SCOT

- **Travail sur la prise en compte de l'environnement immédiat :**
 - modulation des hauteurs (15m de H maximum à proximité des quartiers résidentiels voisins)
 - traitement paysager des quartiers résidentiels existants
 - composition urbaine du site
 - limitation des impacts acoustiques

POURQUOI PAS GERLAND ?

- *Jauge insuffisante : 40 000 places*
- *Accessibilité contrainte au regard de la géographie du secteur*
- *Diminution de la capacité d'utilisation de l'équipement en phase travaux*



LE FINANCEMENT DU PROJET GRAND STADE

- ***Le financement « tout public » : 580 M€***

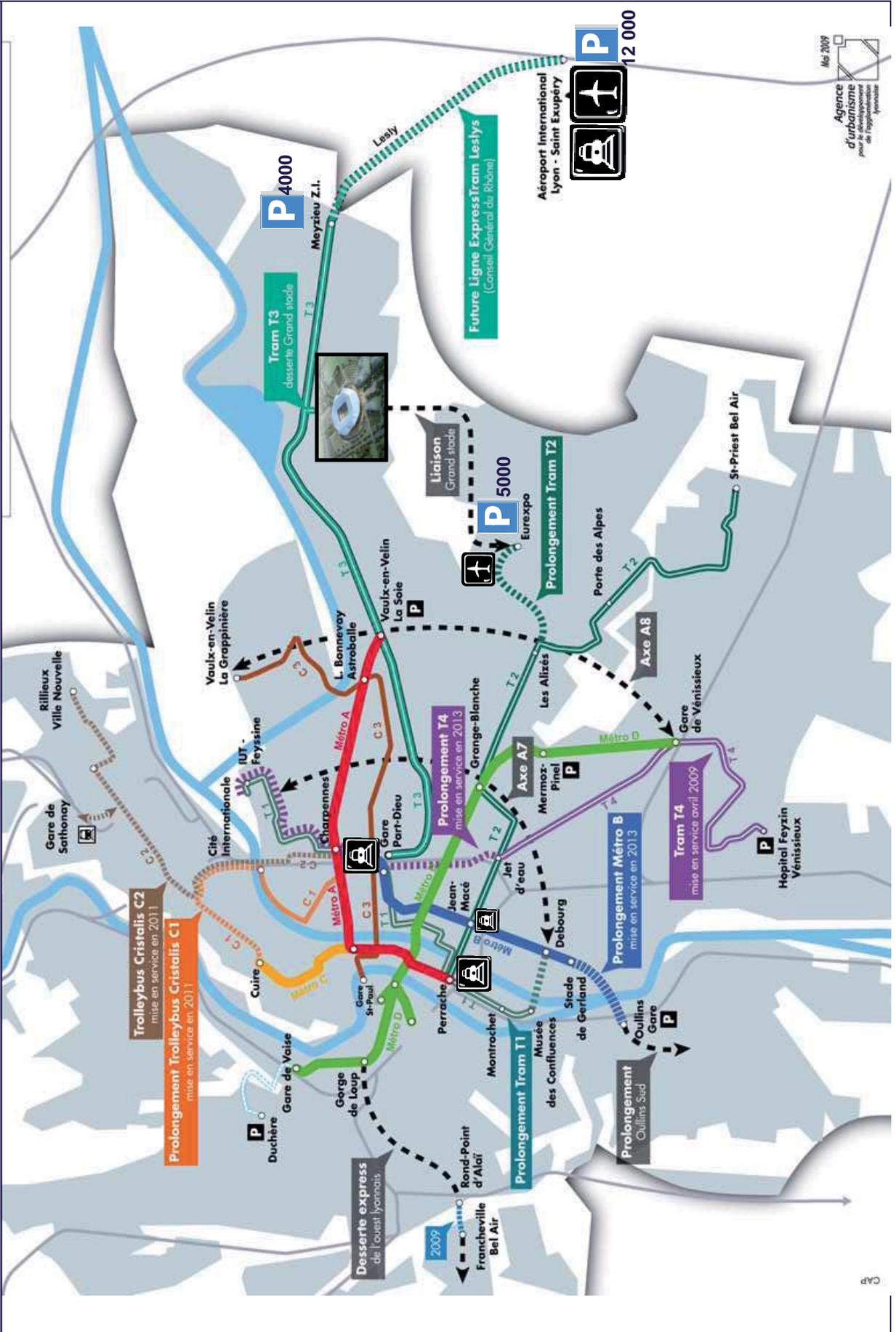
- ***Le financement Partenariat Public / Privé d'initiative publique***
l'exemple de Lille (PPP) :
charge nette pour la LMCU : 300 M€ (10 M€ X 30 ans)
+ accessibilité : 174 M€

- ***Le financement d'initiative privée : exemple lyonnais***
financement privé du Stade : 350 M€ + 100 M€ (hôtels, bureaux, ...)
financement accessibilité : 180 M€ dont 110 M€ pour le Grand Lyon

PLANNING

- **6 Juillet 2009 : Arrêt de projet PLU**
- **Adoption définitive de la Loi**
- **Enquête publique Novembre 2009**
- **Approbation PLU : Janvier - Février 2010**
- **Dépôt du PC : mi 2010**
- **Délivrance du PC : fin 2010**
- **Livraison mi 2013**

UN ACCES EN TRANSPORTS EN COMMUNS DEPUIS TOUT LES SECTEURS DE L'AGGLOMERATION



ACCESSIBILITE A PARTIR DE L'AGGLOMERATION

- **Privilégier l'accessibilité TC**
- **Ne pas reporter le trafic dans les communes riveraines**
- **Rocade Est toujours à 2 fois 2 voies**
- TC : 9000 personnes en direct
- TC depuis parkings relais 25.200 personnes
- Transport cars 4800 personnes
- Modes doux 1700 personnes

Total TC- modes doux 40700 personnes (68%)

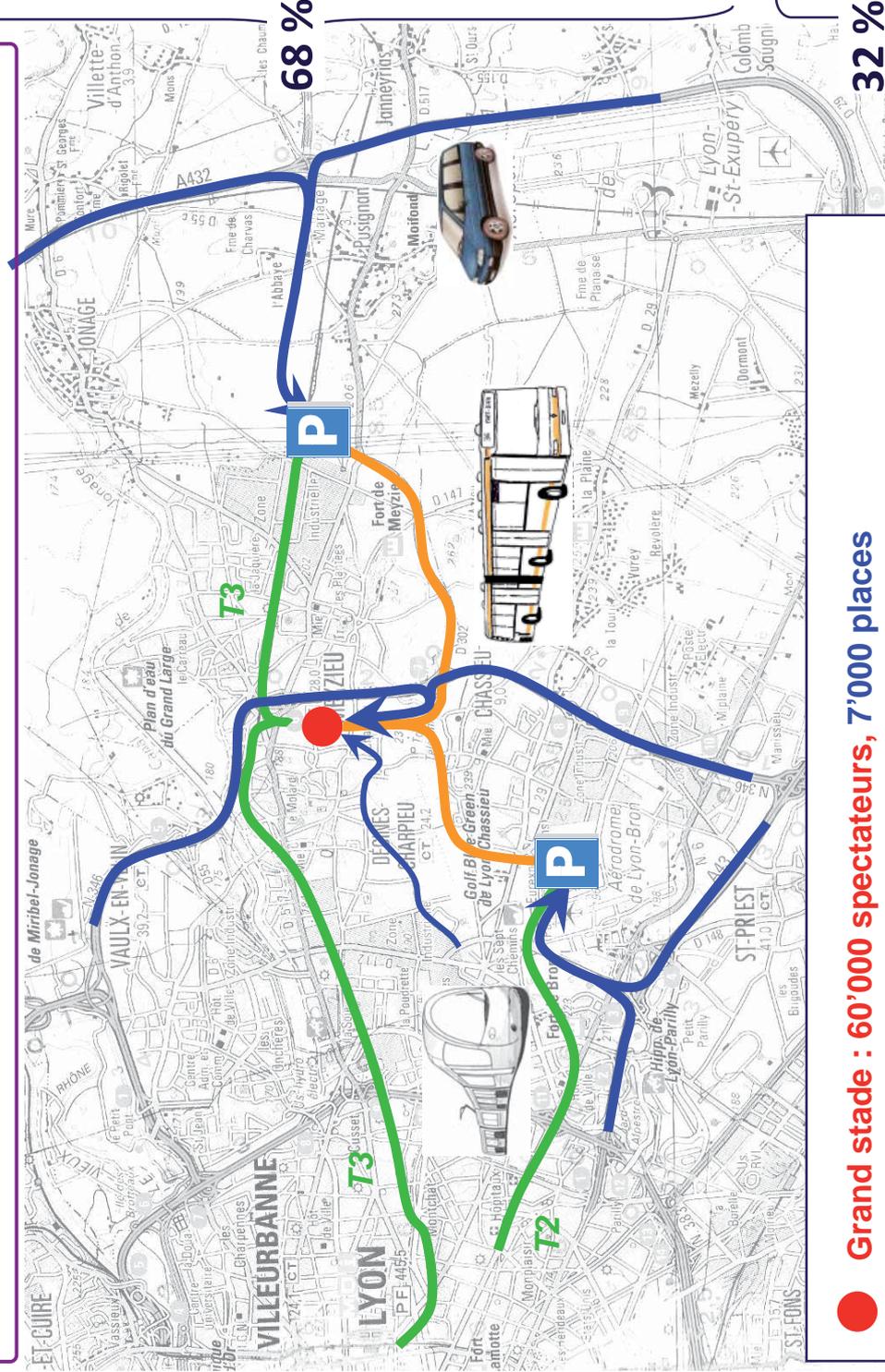
Véhicules particuliers 7000 places sous stade 19300 personnes (32%)

Des études de circulations validées par le CETE à la demande de l'Etat

ACCESSIBILITE A PROXIMITE DU STADE

Accès en transports collectifs et modes doux : 68 %

Accès direct en Véhicules Particuliers : 32 %



TC DIRECT :
9000 personnes

P + **T3**

Parking relais + TC
25 200 personnes

Cars supporters :
4800 personnes

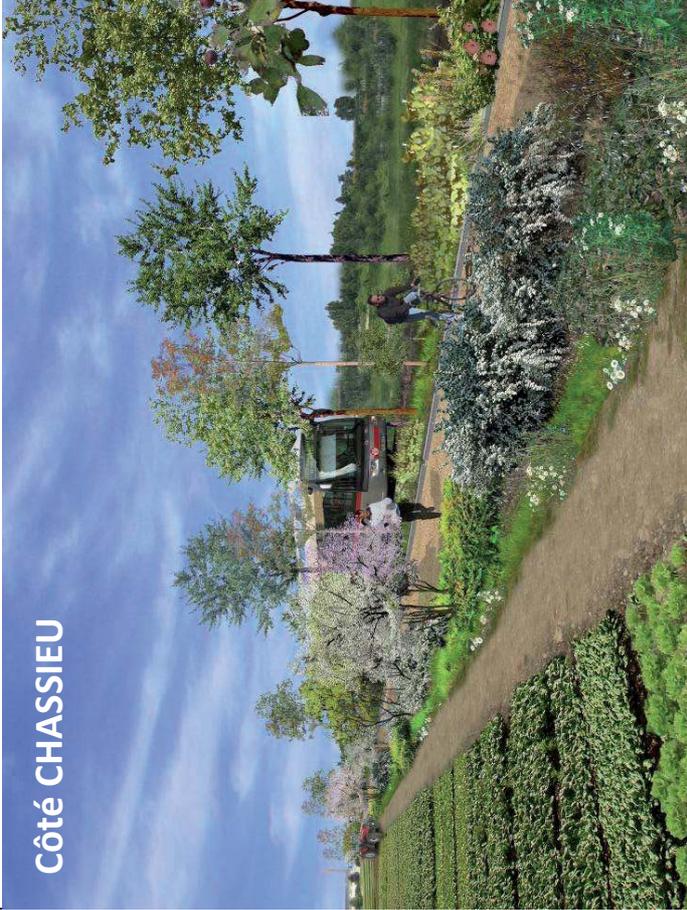
Modes doux :
1700 personnes

7'000 vhc
19'300 spect.

● Grand stade : 60'000 spectateurs, 7'000 places

P Parkings de Meyzieu (4'000 places) et d'Eurexpo (5'000 places)

Côté CHASSIEU



Côté Décines-Charpieu



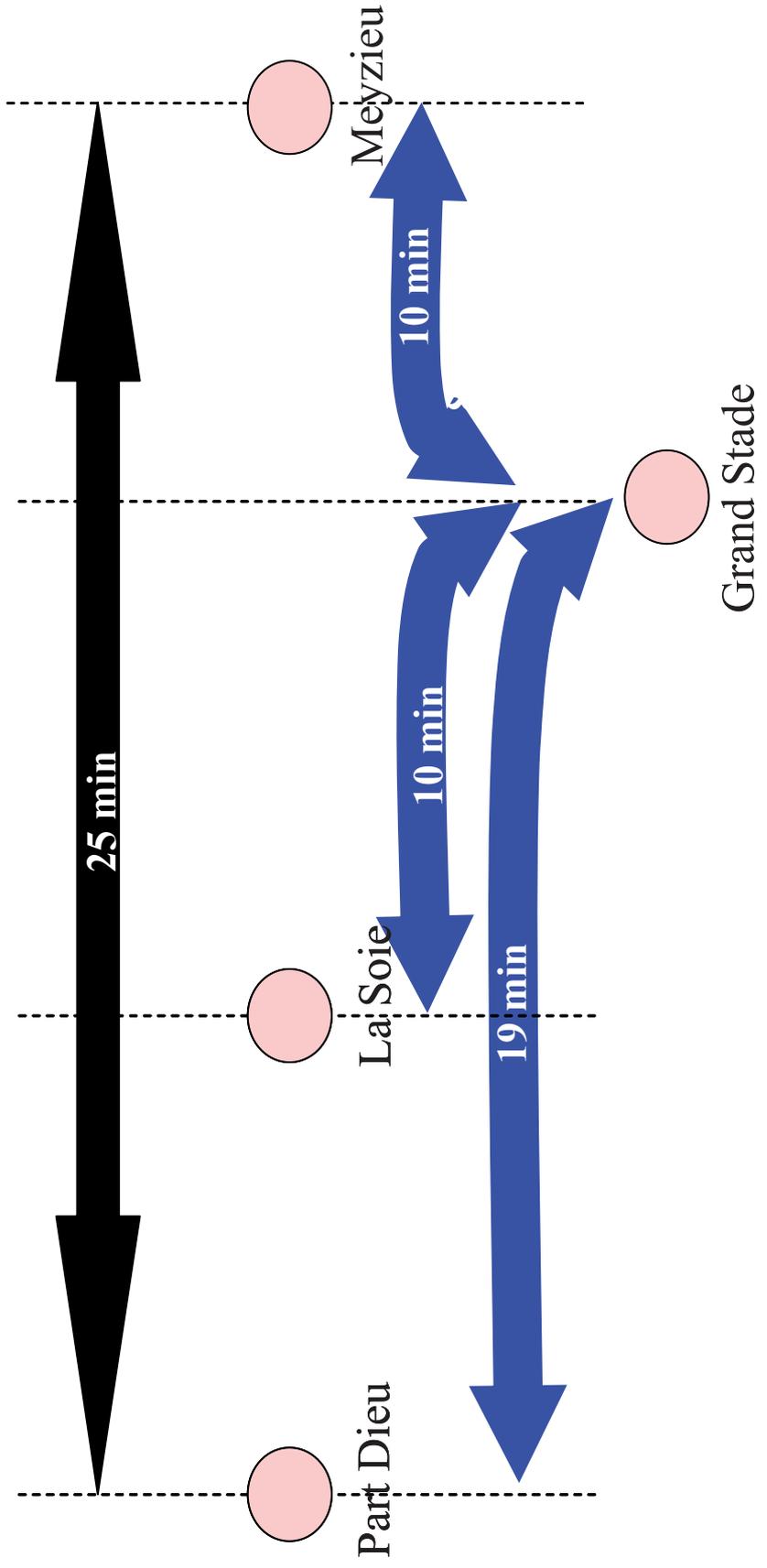
**DE NOUVELLES LIGNES TC ET DES VOIRIES REQUALIFIEES POUR
DESSERVIR L'EST LYONNAIS ET NOTAMMENT LE STADE.**

Connexion T2 – T3

TEMPS DE PARCOURS ACCESSIBILITE GRAND STADE

TRAMWAY T3

- ↔ Service omnibus
- ↔ Service direct



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

GRAND LYON



✓ **Maintien de l'intégrité de la branche Nord du V-Vert et la suppression du tracé de la LY6, voirie pénétrante, qu'il apparaissait au PLU.**

✓ **Une proposition de renforcement du projet Nature sur le secteur du V-Vert**

✓ **Continuation d'un diagnostic écologique faunistiques et floristique sur l'ensemble des sites (Grand Montout, VVert)**

✓ **Lancement d'un bilan carbone du scénario de desserte et identification des mesures compensatoires.**

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

COMMERCES

- Renforcer les centres des communes (Décines centre et Meyzieu centre)
- Développer du commercial non pas partout mais sur les zones de développement
- Le projet commercial Leclerc ne sera pas réalisé sur ce site ABB mais intégré dans une requalification du pôle de Peyssillieu

-RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- aujourd'hui à Gerland l'OL :
 - 150 M de CA
 - 230 salariés
 - 40 M d'€ de contributions fiscales et sociales
 - 9,9 M de retombées économiques (restaurants,)
- Demain à Décines, le Stade :
 - 1500 employés en phase construction
 - 800 à 1000 employés en phase d'exploitation

Coopération avec le PLIE Uni- Est pour promouvoir la création et l'insertion par l'emploi

Annexe 2
Résultats du vote sur le dossier n° 2009 0880

	Nombre	Absents		Pour		Contre		Abstentions		Dont sortis de la salle
Mouvement démocrate	3			3		0				
Objectif Lyon Métropolis	4			4		0				
Radical de gauche-Grand Lyon Demain	4			4		0				
Gauche alternative, écologique et citoyenne	4			3				1	M. Touleron	
Les Verts	9			0		7		2	M. Buna M. Charles	
Centriste et démocrate	12			5		5	M. Augoyard M. Morales M. Geourgeon M. Joly M. Gillet	2	M. Vurpas M. Uhlrich	Uhlrich
Communiste et intervention citoyenne	18			5		0		13		
Synergies-Avenir	22			22		0		0		
Ensemble pour le Grand Lyon	27	1	M. Turcas	3				23	M. Assi	22
Socialiste et apparentés	50			48		1	M. Imbert	1	Mme Perrin-Gilbert	
Non inscrits	2	1	Mme Palleja	1						
Total	155			98		13		42		23